

Relevé des **AVIS**

Séance plénière du **10/12/2018**



sommaire

Débat sur la situation nationale	3
Propos introductif du président	3
Déclarations	5
Propos conclusif du président	15
Avis et déclarations	
Budget primitif 2019 du Conseil régional BFC	18
Modification du règlement budgétaire et financier - intégration des critères d'éco-conditionnalité pour les opérations de rénovation du bâtiment	26
Pacte régional d'investissement dans les compétences 2019-2022	27
Contrats de territoire 2018-2020	31
Avenant n° 2 Convention pour l'exploitation et le financement du service public de transport ferroviaire régional de voyageurs (2018-2025)	33
Vœu et déclarations sur la COMUE	35
Échos dans les médias	40



propos introdutif du président

Mes chers collègues,
L'actualité m'a conduit à bousculer l'organisation de la présente réunion plénière et à vous proposer, en début de séance, un temps d'expression. Il est en lien avec la situation tendue que vit notre pays aujourd'hui et vise surtout à ce que nous partagions nos réflexions sur la façon dont notre CESER, représentation de la société civile organisée, peut utilement contribuer, en région, à la construction de réponses adaptées aux préoccupations exprimées par nos concitoyens.

En organisant ce temps de parole, l'objectif n'est pas d'élaborer une déclaration du CESER de Bourgogne-Franche-Comté venant s'ajouter au concert des voix dissonantes. Notre rôle n'est pas non plus de porter un jugement sur la nature des expressions qui se font jour. À titre personnel, ou au titre de nos engagements respectifs, nous disposons d'autres espaces pour ce faire. Je dirai seulement que toute forme de violence génère la violence et que la violence n'a jamais été à l'origine d'avancées durables et dignes dans la résolution de difficultés, qui plus est lorsque cette violence serait mue par la haine !

Nous pouvons avoir au CESER des considérations d'ordre national et il est légitime que des sujets tels que, par exemple, la fiscalité, la question énergétique, les conséquences du changement climatique soient en filigrane de nos analyses et de nos propos.

Nous pouvons aussi partager très largement des constats sur les inégalités croissantes, sur la désaffection, voire la suspicion, des citoyens à l'égard des élites, de la puissance publique, des corps constitués. Comme s'ils ne s'y retrouvaient plus, comme si la confiance dans ces représentations, pourtant illustratives de notre vie démocratique, était profondément altérée.

Alors ce qui m'interpelle profondément, c'est ce que, en tant qu'assemblée socioprofessionnelle régionale destinée à éclairer les décisions des élus, nous pouvons faire utilement.

Voilà pourquoi il m'est apparu que notre CESER ne pouvait être silencieux, qu'il était important que nous partagions nos perceptions et nos analyses au sein de la communauté de réflexion que nous constituons ici. Nous avons la chance de pouvoir croiser les regards des représentants de l'entreprise, des salariés, des acteurs de la vie associative et de tous ceux qui agissent sur le territoire, dans un esprit non partisan, sans enjeux de pouvoir ou de négociation, sans hostilité, mus par le seul objectif de servir l'intérêt de nos concitoyens. C'est un lieu unique.

Il est révélateur, à cet égard, de faire un bref retour sur l'Histoire de nos institutions.

Les CESR ont été institués par la loi du 5 juillet 1972, "portant création et organisation des régions", consacrant le principe d'une région bicamérale d'un genre un peu particulier et ce, à la suite de l'échec du référendum de 1969 qui avait tenté - sans réussir - d'instituer des régions administrées par une assemblée unique composée pour moitié d'élus et, pour l'autre moitié de représentants socioprofessionnels.

On voit donc bien que les CESER actuels, héritiers des assemblées de 1972, sont bien plus que les "deuxièmes assemblées" des régions. Elles sont consubstantiellement porteuses légitimes des intérêts économiques, sociaux et environnementaux de leurs territoires respectifs et, à ce titre, habilitées à participer aux processus décisionnels qui incombent aux élus régionaux.

Ce rappel de nos origines, je crois, nous oblige. Nous nous devons de répondre à ce devoir d'exigence.

Dès lors, je considère pour ma part que nos CESER sont à un tournant historique, pour les raisons suivantes :

- ce questionnement sur notre pertinence peut aujourd'hui être posé haut et fort. Nous avons l'obligation d'y apporter des éléments de réponse concrets,
- ce mouvement bouscule chacun d'entre nous, chaque organisme représenté et interroge notre représentativité, notre investissement au CESER, notre détermination à œuvrer efficacement pour l'intérêt collectif,
- il questionne aussi nos méthodes de travail pour produire de la matière pertinente, argumentée, confrontée au terrain, concrète, bref, utile,
- et il interpelle la nature des relations à construire et à développer avec le Conseil régional et les territoires.

Toutes ces exigences, nous les avons nous-mêmes énoncées au moment de l'élaboration de notre projet pour la mandature. J'y reviendrai à la fin de cette séquence.

Je vous propose donc d'engager les échanges et ce, sur une heure environ. Je tiens à remercier les présidents de commission qui ont travaillé "sans filet" en quelque sorte pendant les réunions de la présente semaine et celles et ceux d'entre vous qui ont contribué au dialogue. Je remercie également Madame la présidente du Conseil régional pour sa présence et pour l'attention qu'elle portera - j'en suis certain - à ce que nous allons dire.

La parole circule.

Dominique ROY
Président du CESER Bourgogne-Franche-Comté

Déclaration de Caroline Debouvry, au nom de la CPME

Madame la présidente,
Monsieur le président,
Mesdames, messieurs,

Comme l'ensemble des mes collègues qui se sont exprimés, je ne peux cautionner la violence qui s'est abattue sur notre pays depuis quelques semaines.

Le président du CESER l'a rappelé en introduction, vous nous avez interpellé, Madame la présidente, dès l'installation de la précédente mandature du CESER Bourgogne Franche-Comté sur le sujet suivant :

Quels outils concrets et quelles conditions opérationnelles peuvent nous permettre de restaurer la confiance des citoyens et de renforcer leur participation et celles des acteurs de terrain à l'ensemble des politiques publiques portées par la Région ?

Nous avons remis nos propositions au travers de la communication "L'innovation démocratique".

Mais, nous ne nous sommes pas arrêtés là. Nous avons continué, dans le cadre de la veille à laquelle nous nous étions engagés, à travailler tout particulièrement sur les corps intermédiaires.

Il est peut-être temps de remettre à l'ordre du jour, au sein de notre assemblée, les questions qui ont été posées dans ces travaux afin de soumettre des propositions constructives, innovantes et surtout applicables sur notre territoire.

Déclaration de Marie-Laure Schneider, au nom de la CPME

Les premiers résultats d'une étude CPME réalisée du 4 au 7 décembre, regroupant le témoignage de 1 710 dirigeants, montrent que, pour 62 % d'entre eux, le mouvement des gilets jaunes a eu un impact sur leur activité, toutes zones géographiques et tous secteurs d'activité confondus. Il s'agit essentiellement de pertes de chiffre d'affaires ou de retards de livraison. Quand il y a perte de chiffre d'affaires, dans 21 % des cas, la baisse sur le mois de novembre est supérieure à 20 %. En outre, quelle que soit la perte, elle ne pourra pas être rattrapée au cours des prochaines semaines, selon 91 % des patrons interrogés et 30 % des dirigeants craignent pour la survie de leur activité si le mouvement devait perdurer.

Il n'en reste pas moins que le mouvement a soulevé de vraies questions auxquelles il conviendra que des réponses soient apportées.

La Confédération des PME de Bourgogne-Franche-Comté regroupant des entreprises patrimoniales implantées sur tout le territoire, contribuera donc activement aux concertations territoriales.

Il est maintenant impératif que l'activité économique reprenne son cours normal et que les blocages prennent fin.

Déclaration de Christophe Desmedt, au nom de U2P

Monsieur le président,

Mesdames et messieurs les conseillers,

Si l'ensemble des représentants de l'économie de proximité sont **attentifs** aux exaspérations exprimées par le mouvement que nous connaissons aujourd'hui, il est aussi de notre responsabilité **d'alerter sur les conséquences** des blocages pour nos entreprises.

L'U2P **comprend** d'autant plus les revendications des "Gilets jaunes" que nous portons une partie des revendications avant même le lancement du mouvement, notamment en ce qui concerne la pression fiscale : **en dépit de baisses de charges salariales** pour dynamiser cette croissance, le sentiment que les prélèvements obligatoires **augmentent**, est assez largement partagé, notamment au sein des entreprises de l'artisanat, du commerce de proximité, et des professions libérales. En particulier, la **hausse des prix des carburants pèse lourdement** sur la trésorerie de nombreuses entreprises de proximité.

Il convient donc **d'éviter l'aggravation** d'une situation déjà économiquement tendue : si la croissance se stabilise, elle est encore limitée et fragile.

De surcroît, il va de soi que nous appelons à la **fin des violences** sur les personnes et les biens, considérant qu'un certain nombre de réponses ont été apportées. La poursuite des blocages et des dégradations conduirait inexorablement à la **disparition d'un grand nombre d'entreprises de proximité**, à commencer par les commerces de proximité privés du chiffre d'affaires de fin d'année.

Un certain nombre de propositions visant à **accompagner le plus efficacement possible** les entreprises de proximité ainsi fragilisées ont été faites nationalement, je ne reviendrai pas sur celles-ci (NDLR : voir fin de note si besoin).

Au-delà de ces mesures d'urgence, permettez-moi de souligner que le mouvement des "Gilets jaunes" résulte à nos yeux d'une **triple fracture : sociale, territoriale et numérique**. Il nécessite donc de prendre des mesures non seulement immédiates mais également de plus long terme.

En premier lieu, il n'est pas acceptable notamment que l'État ignore qu'une majorité d'entreprises de proximité sont en **entreprises individuelles, soumises à l'impôt sur le revenu, et ne bénéficieront donc pas de la baisse de l'impôt sur les sociétés**. Compte tenu de la trajectoire de baisse de l'IS, cette **inégalité de traitement** ne va faire que s'accroître. Beaucoup de chefs d'entreprise de proximité considèrent que le niveau des prélèvements obligatoires, notamment sociaux, est devenu insupportable et que les réglementations applicables aux entreprises de proximité entravent leur développement.

En ce qui concerne la **prime de fin d'année** qui pourrait être accordée par les entreprises à leurs salariés, l'U2P y est **favorable à la condition** que cette prime soit **défisialisée, exonérée de charges, facultative, et que son montant soit laissé à l'appréciation du chef d'entreprise en fonction des capacités de l'entreprise**.

Il est indéniable que les solutions à déployer devront être envisagées au plus proche des territoires pour s'adapter au mieux à leurs spécificités et leurs besoins.

Sur l'ensemble de ces sujets et propositions, qui s'inscrivent dans une démarche de court et moyen terme, j'insiste sur l'impérieuse nécessité de travailler sur le **rôle et les missions des partenaires sociaux, et leur place dans la société**.

Ainsi, l'U2P participera aux différentes concertations et consultations sur les territoires afin de trouver les solutions les plus pertinentes et efficaces pour les **chefs d'entreprises de proximité**, leurs **salariés** et leurs **apprentis**.

Pour rappel, propositions faites sur les mesures d'accompagnement des entreprises.

- Le **Report de charges fiscales et sociales**, délais de paiement supplémentaires, et annulation des pénalités et majorations de retard.
- **L'Accélération des dossiers d'indemnisation par les assurances**.
- L'Intervention auprès des **banques** afin qu'elles accordent des facilités de paiement et de dépassement de découvert.
- **La Réactivation du dispositif d'aide au redémarrage** pour les entreprises ayant connu des dégradations.

Déclaration de Patrick Pereira, au nom de la CFDT

Je vais tâcher d'être le plus concis possible afin que le plus grand nombre puisse s'exprimer.

En préambule la **CFDT** condamne la violence physique, telle qu'elle s'est exprimée ces dernières semaines, plus ou moins en marge du mouvement des gilets jaunes. Cette violence n'est pas excusable et doit cesser.

Pour autant, il ne faut pas faire d'amalgame, le mouvement des gilets jaunes traduit un malaise et un mal-être de notre société à traiter sans délai, sauf à faire exploser notre modèle démocratique et notre cohésion sociale.

Ces préoccupations, parfois cette détresse mais aussi cette colère ne sont pas qu'un ressenti, elles s'appuient sur des constats observés depuis plusieurs années et jamais réglées, elles se focalisent principalement autour :

- d'injustices sociales,
- d'inégalités territoriales,
- et d'un retard dans la transition énergétique.

Pour sortir de cette crise majeure, la **CFDT** propose un cadre, un pacte, un échelon de dialogue et des acteurs.

Le cadre c'est celui d'un dialogue social et organisé, **le pacte** c'est celui de la conversion écologique, **l'échelon** approprié c'est celui des territoires, ruraux et urbains, au plus près des citoyens.

Les acteurs ce sont l'ensemble des acteurs territoriaux que sont les élus de proximité, les représentants de l'État, les organisations syndicales et patronales, les associations, les représentants des gilets jaunes et tout mouvement souhaitant contribuer positivement au débat.

La **CFDT** avance des propositions sur 4 enjeux majeurs que sont :

- La lutte contre les fractures territoriales.
- L'engagement et l'accompagnement de la transition écologique.
- Le pouvoir d'achat.
- La justice sociale.

Lutter contre la fracture territoriale c'est réinventer les services publics dans les territoires.

Parce que les inégalités territoriales se traduisent souvent par une forte disparité d'accès aux services publics, favoriser la mobilité, c'est aussi réfléchir à un nouveau maillage territorial de l'offre de services. Tous les besoins dans leur diversité doivent être pris en compte.

La **CFDT** revendique un droit à la mobilité et le développement dans tous les territoires d'un réseau de transports fiables et intermodale. De même, nous proposons un moratoire des fermetures des lieux d'accueil et la mise en place d'un bouclier de services aux publics.

S'engager et accompagner la transition écologique, c'est d'abord une opportunité et une chance que nous devons saisir. Faire émerger une économie de développement durable dans les territoires afin de revitaliser les bassins d'emploi qui en ont le plus besoin.

Améliorer le pouvoir d'achat des plus modestes, c'est traiter la question de la répartition des richesses et là aussi la CFDT a des propositions à faire.

Aller vers davantage de justice sociale c'est aussi plus de justice fiscale

Les transitions qui s'imposent à nous ont un coût, la fiscalité écologique doit être fléchée en priorité pour les financer et accompagner les ménages. Mais cela suppose d'aller vers davantage de justice fiscale. Le consentement à l'impôt ne sera jamais acquis si on ne voit pas à quoi il sert. Sur ce sujet la **CFDT** réclame un large débat public afin de réformer l'impôt et engager en parallèle un plan de lutte contre l'évasion fiscale.

Je conclus cette intervention en citant 2 extraits du **projet du CESER de Bourgogne-Franche-Comté** : le CESER considère que pour que le citoyen passe de la défiance - vis-à-vis du politique - à la confiance, il convient de prendre appui sur un dialogue territorial renouvelé impliquant et responsabilisant davantage la société civile.

Pour ce faire, **il est essentiel de créer des lieux permettant de penser et de créer ensemble...** et c'est au niveau du territoire que peuvent s'imaginer des combinaisons de réponses souvent créatives, nées du dynamisme et de la capacité à entreprendre des multiples acteurs locaux. Elles participent à la construction de réponses globales.

Déclaration de Michel Faivre-Picon, au nom de la CGT

Le gouvernement porte une responsabilité majeure dans la casse progressive de notre modèle social (droits du travail, protection sociale, retraite, services publics...). Après les interventions et mobilisations initiées par la CGT pour orienter les politiques publiques vers un développement humain durable en mettant au cœur de nos revendications la revalorisation du travail, nous assistons à l'expression dans le mouvement social, de revendications qui ont besoin de réponses politiques.

Le discours qui tend à dire que notre pays serait le champion des taxes et charges sociales est faux : dans ces "charges" sont prises en compte les cotisations sociales qui sont le filet de sécurité de bon nombre de citoyens : retraites, indemnisation de la maladie, du chômage, aides aux familles. Il faut donc comparer ce qui est comparable, certains pays n'ont pas les mêmes niveaux de cotisations sociales, simplement parce que les citoyens payent directement des assurances privées. Le consentement à l'impôt est essentiel pour le vivre ensemble et il n'est possible que s'il sert l'intérêt collectif.

Non seulement les propositions des salariés en général et de la CGT en particulier, ne sont pas entendues, mais ce sont de nombreux représentants de salariés qui sont dénigrés, inquiétés dans l'exercice de leur mandat syndical. Rajoutons que dans les entreprises les droits des représentants des salariés, donc des salariés eux-mêmes, se trouvent encore réduits à cause des "ordonnances Macron" de septembre 2017. C'est aussi un élément qui contribue au ressentiment actuel.

Les décideurs publics sont plus à l'écoute des dirigeants d'entreprises que des salariés. Ils imposent des choix économiques et sociaux en faveur des actionnaires et des plus riches au détriment des salariés et retraités, des classes modestes et moyennes.

Le CESER BFC a déjà émis de nombreux avis et saisines, comme par exemple :

- "L'innovation démocratique en Bourgogne-Franche-Comté ?" (octobre 2016).
- "La pauvreté et la précarité en Bourgogne-Franche-Comté : une fatalité ?" (avril 2017).

Nous y retrouvons toutes les alertes citées précédemment, avec des préconisations.

La CGT estime que la réponse urgente est au niveau national. Elle engage l'Exécutif régional à peser pour que des décisions politiques plus justes en faveur d'une grande majorité de la population soient prises, rapidement, en matière de revalorisation des salaires, des pensions de retraite et des minima sociaux.

Sur ces sujets, la CGT prend à nouveau ses responsabilités, comme nous l'avions déjà fait le 9 octobre dernier, en appelant les salariés, retraités et chômeurs à se mobiliser et manifester le 14 décembre prochain.

Au niveau régional, la CGT pourra préciser ses propositions, par exemple en matière de tarifs des transports, de déplacements domicile/travail, d'accès aux services publics, d'accès à la santé, etc. avec l'objectif qu'il n'y ait pas de mise en concurrence des territoires ni de rupture d'égalité des citoyens sur l'ensemble du territoire national.

Pour autant, les marges de manœuvre régionales sont faibles en matière budgétaire, l'essentiel des ressources étant décidé nationalement.

Notons l'incohérence actuelle qui est de vouloir mettre en place des évolutions sur les mobilités, alors que les ressources du Conseil régional dépendent de manière importante de la consommation de pétrole (TICPE) et des ventes de véhicules (cartes grises) !

Il faut donc une réforme globale de la fiscalité, une réforme plus juste, qui concerne l'État, les collectivités, les entreprises. Après des années d'attaques guidées par la baisse du "coût du travail", d'attaque sur les salaires et le salaire socialisé, les gouvernements successifs portent une responsabilité majeure. Notre pays, pour se développer, a besoin de grands services publics, pour accompagner un développement industriel répondant aux besoins de populations. Les dernières mesures contenues dans le pacte de responsabilité et le CICE ont mis en lumière d'un côté les cadeaux aux entreprises et de l'autre l'absence de conditionnalités des aides publiques.

Dans l'urgence, il y a besoin de revaloriser le SMIC, les minima sociaux et les retraites.

Il y a besoin de rendre le système fiscal plus juste, par un impôt plus progressif, en augmentant les taux pour les plus hauts revenus, avec moins de taxes proportionnelles en réduisant l'influence de la TVA et enfin taxer plus le capital et moins le travail..

Déclaration de Corinne Biajoux, au nom de la CGT/FO

Madame la présidente,
Monsieur le président,
Chers collègues,

Des manifestations de grande envergure ont mobilisé des milliers de nos concitoyens contre la politique du Gouvernement...

FO avait alerté depuis des mois, sur les conséquences d'une politique d'austérité sur le quotidien des Français...

Ici même, lors de la dernière séance plénière du CESER, notre organisation avait dénoncé la hausse des taxes des carburants, comme étant un nouveau camouflet de notre Gouvernement...

FO, bien entendu, condamne sans aucune ambiguïté toutes les violences qui ont entouré les manifestations sur notre territoire. Toutefois, il est indéniable que le message que les gilets jaunes, représentant toutes les couches sociales sur l'ensemble du territoire, soit entendu...

La dégradation du pouvoir d'achat est devenue intolérable, mais surtout le mépris avec lequel le Gouvernement a toisé les revendications du peuple.

Les corps intermédiaires de plus en plus bafoués, ne peuvent plus jouer leur rôle de modérateur et de négociateur.

Il y a URGENCE SOCIALE :

Bien que le Gouvernement ait reculé sur les hausses de taxes sur les carburants, il n'en reste pas moins que des mesures drastiques doivent être prises :

- Les salaires, pour commencer, doivent être revus à la hausse. L'augmentation du SMIC et celle du point d'indice sont devenues indispensables.

- Les retraites doivent être exonérées de la CSG et réindexées au coût de la vie.

- Les services publics doivent renaître de leurs cendres sur l'ensemble du territoire, car tout le monde n'habite pas Paris, Dijon où une grande ville... La ruralité devient handicap pour le quotidien (transports, tribunaux, hôpitaux... tout devient compliqué pour nos compatriotes qui doivent faire des km pour atteindre les services publics !).

- La généralisation de la prime transport, mesure simple et concrète, pourrait être rapidement mise en œuvre par exemple.

- Il est clair que nous avons atteint des sommets de contestation durant ces dernières semaines. Le silence insupportable, inadmissible, de notre président de la République a développé une grogne assourdissante du peuple, de la grande majorité des Français qui se révoltent.

Il n'est pas trop tard pour réagir...

Toutes les bonnes volontés seront les bienvenues.

Le CESER, quant à lui, doit apporter sa contribution territoriale à la réflexion.

C'est notre rôle.

C'est notre devoir.

C'est notre survie !

Déclaration de Françoise Frèrebeau, au nom de l'UNSA

Madame la présidente, monsieur le président, mesdames et messieurs les conseillers,

L'UNSA a alerté, comme d'autres, sur l'ampleur de la fracture sociale, dès le début du quinquennat.

C'est aujourd'hui un trop plein qui se déverse, trop plein de déconnexion de la réalité des conditions de vie de millions de nos concitoyens confrontés à la vie chère, mais aussi trop plein de mépris, de relégation et d'ignorance, trop plein de suffisance.

Pour autant, l'UNSA condamne les actes de très grande violence qui ont été commis contre les biens et les personnes et qui ont jalonné certaines manifestations, à Paris, en province, chez nous. Elle salue la responsabilité et le professionnalisme républicain des forces de l'ordre et des pompiers.

Au-delà de ces épisodes inquiétants, l'UNSA estime que le gouvernement paie aujourd'hui les conséquences de sa politique d'affaiblissement systématique du dialogue social collectif. Face aux questions d'injustice sociale et fiscale, de pouvoir d'achat, de fragilisation des services publics, le gouvernement est désormais devant ses responsabilités.

Pour l'UNSA, il ne peut y avoir de sortie de crise sans mesures sociales nouvelles, massives et d'application immédiate. Elles doivent viser des dépenses de première nécessité pesant dans la cherté de la vie, sujet central du vaste mouvement de révolte qui traverse le pays en profondeur.

Lorsqu'il s'agit de répondre à des millions de nos concitoyens qui en sont venus à descendre dans la rue parce qu'ils ne peuvent plus boucler leur fin de mois, il y a un coût à payer. Quand les bases républicaines de notre démocratie sont atteintes, l'heure n'est pas plus à des calculs politiques, d'où qu'ils viennent, qu'au dégagement en touche.

Il est nécessaire de rétablir le dialogue social et de redonner aux corps intermédiaires leur rôle.

L'UNSA est favorable à un processus à deux niveaux. National, mais aussi décentralisé dans le double objectif d'être à la fois au plus près des citoyens et au plus près des réalités locales où doit se construire une transition écologique adaptée et donc efficace.

L'échelle géographique du département avec la participation évidemment de la Région nous paraît la bonne maille, avec, à partir de là, toutes les déclinaisons possibles éventuellement vers tel ou tel territoire car le souci premier doit être la prise en compte des diverses réalités locales, des bassins de vie et d'emploi. C'est à ce niveau que notre CESER devra tenir toute sa place à partir des travaux déjà effectués.

Déclaration de Abdelhakim Abbad, au nom de la CFTC

Il y a manifestement une perte de confiance dans la capacité des acteurs institutionnels à solutionner des problèmes pourtant récurrents. La logique qui guide la politique gouvernementale n'est pas comprise et les travailleurs que nous représentons semblent aujourd'hui ne percevoir que les échecs ou absences de résultats.

La méfiance porte plus généralement sur le dialogue social, quel qu'en soit le niveau, avec des négociations qui ne sont plus reconnues comme susceptibles d'apporter un "plus" aux travailleurs. À ce titre, la CFTC a réitéré sa demande aux organisations patronales ainsi qu'à l'État, en tant qu'employeur, de relancer la dynamique de négociation salariale avec à la clé des résultats plus significatifs que les habituels alignements sur l'inflation.

Elle a encore réitéré comme mesure de court terme la révision de la hausse de la CSG qui vise les retraités. Ces derniers, au même titre que les travailleurs, doivent pouvoir vivre dignement de leurs pensions.

Enfin, et à plus long terme, la CFTC a rappelé les deux défis qui se complètent et s'imposent au monde du travail comme à la société toute entière : les transitions énergétiques et numériques. Deux questions cruciales pour les générations présente et à venir. Sources d'angoisse pour nos concitoyens si nous tardons à agir, ces transitions bien pensées et bien conduites constituent pourtant la plus belle opportunité de redonner du sens et du crédit à notre action commune. En associant localement et le plus largement possible l'ensemble de nos concitoyens, organisés ou non, à leur définition puis à leur mise en œuvre, nous répondrons aussi à leur souci de refaire société !

Pour la CFTC, il est urgent de mettre en place un véritable volet social d'accompagnement des transitions écologiques et numériques. À travers elles, c'est notre contrat social qu'il convient de refonder.

Le Premier ministre a annoncé la tenue, du 15 décembre au 1^{er} mars, d'un grand débat sur les impôts et les dépenses publiques.

Là encore, la CFTC ne peut qu'adhérer à cette **volonté de dialogue**, c'est notre ADN.

Compte tenu des événements de ces derniers jours, la CFTC renouvelle **sa demande de mesures immédiates pour les salaires** et plus globalement le pouvoir d'achat (chèque transport...).

Les mesures qui seront annoncées aujourd'hui, doivent apporter de véritables réponses aux attentes et souffrances de nos concitoyens.

Déclaration de Denise Paul, au nom de la CFE/CGC

Il faut redonner confiance en la France !

Il faut remettre l'économie au service des français !

Le corps social de la France est malade, profondément malade. La crise dite des "gilets jaunes", initiée spontanément le jour où le prix du carburant diesel a atteint celui de l'essence, nous rappelle combien la crise est ancienne et profonde en France. Crise de confiance dans l'avenir pour chacun d'entre nous. Crise de confiance envers un gouvernement pressé de renvoyer l'ascenseur à un pouvoir économique auquel il croit devoir plus qu'au suffrage universel. Crise du salariat par l'écart qui se creuse d'année en année entre le blocage des salaires et l'augmentation des dividendes versés aux actionnaires.

Appeler au calme et au dialogue

Appeler au calme quiconque aurait tendance à le perdre est la base d'un début de discussion. Mais il est indissociable d'un appel à la raison que nous envoyons au gouvernement pour qu'il accepte de considérer que son cap n'est pas le bon. Il n'est jamais trop tard pour remettre dans le jeu les corps intermédiaires que l'on s'est attaché à disqualifier depuis 18 mois, encore faut-il avoir l'humilité de reconnaître que l'on s'est trompé de politique.

Après le simulacre de concertation sur la réforme du code du Travail, le gouvernement ne peut pas continuer, sur la problématique cruciale du pouvoir d'achat, à rester sourd aux propositions des organisations syndicales.

Vivre de son salaire

L'exaspération des classes moyennes est légitime. Les salariés, dont les populations de l'encadrement, expriment un sentiment de déclassement associé au constat qu'il est de plus en plus difficile de vivre du fruit de son travail. La CFE-CGC alerte depuis des années sur le mécontentement croissant des salariés confrontés à la baisse de leur pouvoir d'achat, comprenant que les grands équilibres qui doivent gouverner une économie sont détruits, notamment que :

- le partage de la valeur ajoutée évolue à leur détriment et à celui des investissements, en particulier en France, conduisant à la poursuite de délocalisations d'activités et au chantage à la modération salariale ;

- le transfert des cotisations sociales vers la CSG a servi à de nombreux employeurs de prétexte pour modérer leur politique salariale et annulant ainsi le gain promis par l'État ;
- l'évasion fiscale et les optimisations fiscales agressives ne sont pas combattues comme elles le devraient (100 milliards d'euros) par un pouvoir démissionnaire face aux grandes puissances financières ;
- participer à améliorer la productivité ne sert plus à rien d'autre qu'à mieux rémunérer les actionnaires, à dégrader les conditions de travail et les rémunérations futures.

Ainsi, face à la hausse continue des dépenses contraintes (logement, transport, énergie), aux salaires et aux pensions qui ne suivent pas, aux pressions fiscales accrues alors que la France est championne du monde des prélèvements obligatoires, et avec le partage inégalitaire de la valeur ajoutée en entreprise, la coupe est pleine. L'augmentation de la fiscalité du diesel a provoqué le débordement de la colère pour toute une population contrainte aux déplacements pour travailler toujours plus et en vivre toujours moins bien.

Enfin changer le modèle et se projeter dans l'avenir

Connectées au terrain et aux problématiques concrètes exprimées par les salariés et les agents des services publics, les organisations syndicales ont vocation (c'est leur mandat) à agir pour que la société soit plus juste et plus solidaire. La CFE-CGC exhorte le président de la République et son gouvernement à s'engager dans une politique remettant la finance au service de l'économie et l'économie au service des Français, et non l'inverse, comme aujourd'hui.

Des propositions concrètes pour un meilleur partage de la valeur et s'engager dans une transition écologique responsable.

Face à une situation d'urgence dont les maux sont profonds, le gouvernement ne peut pas se contenter de mesurées de court terme, comme la seule annulation sur 2019 de la hausse des taxes sur les carburants. Pour la CFE-CGC, il faut traiter le problème en profondeur avec des mesures structurelles sur trois axes clés : les salaires et les pensions, la fiscalité et le logement.

Les salaires

- Revaloriser significativement les salaires du secteur privé et le point d'indice dans les trois fonctions publiques (État, territoriale et hospitalière).
- Revaloriser significativement les pensions de retraite et mettre fin à leur désindexation par rapport à l'inflation.
- Rééquilibrer en faveur des salariés le partage des richesses créées par l'entreprise, dans le cadre des négociations salariales.
- Prévoir, en l'absence d'accord à l'issue de la Négociation annuelle obligatoire (NAO), un minimum d'augmentation de salaire de base, ou un abandon de subventions publiques.

La fiscalité

- Relâcher la pression fiscale toujours plus forte s'exerçant sur les classes moyennes, en particulier l'impôt sur le revenu.
- Faire une réelle évaluation du transfert des cotisations sociales salariales vers la CSG qui, contrairement à ce que dit le gouvernement, n'a pas occasionné de gain de pouvoir d'achat pour les salariés !
- Redéployer les aides fiscales accordées aux entreprises du type CICE (20 milliards de crédits d'impôt pour la compétitivité et l'emploi), car nous vivons une gabegie financière depuis cinq ans sans contrepartie ni contrôle de la part de l'État.
- Lutter contre les fléaux de l'évasion et de l'optimisation fiscale et imposer une régulation efficace des pratiques financières.

Le logement

- Mettre en œuvre une politique de construction et de rénovation de logements pour en réguler le prix et améliorer la performance énergétique.
- Assurer un véritable aménagement du territoire visant à rapprocher les lieux de résidence et les lieux de travail.
- Encourager les mobilités, développer les transports en commun et le fret ferroviaire...
- Supprimer, dans le cadre d'une vente immobilière lors d'une mutation géographique, les droits de mutation (frais de notaires).

Déclaration de Sandrine Carrette, au nom de FSU

La situation appelle des réponses sociales fortes !

Face aux inégalités grandissantes et au sentiment d'abandon d'une grande partie de la population, le gouvernement doit apporter des réponses qui améliorent les conditions de vie de tous les salarié-es, chômeurs, retraité-es et jeunes : augmentation des salaires, des minima sociaux et des retraites, accès à des services publics de qualité sur tout le territoire, création d'emplois... La FSU demande l'ouverture de discussions à la Fonction publique où les salaires sont gelés et les perspectives de carrière bloquées.

Améliorer la cohésion sociale, défendre les valeurs qui fondent le modèle social, favoriser la transition écologique exige des services publics forts avec des agent-es véritablement reconnu-es. La FSU demande au gouvernement d'abandonner le projet de réforme de la Fonction publique tel qu'il est prévu à ce stade. Au contraire, pour répondre aux enjeux de société c'est d'une fonction publique renforcée dans ces moyens et missions, avec des agent-es conforté-es dans leur statut et leurs carrières dont le pays a besoin. Elle met en garde contre toute tentation d'utiliser une nouvelle fois la Fonction publique pour payer les nécessaires mesures sociales à prendre.

La FSU réitère également sa demande d'ouverture de discussions au ministère de l'Éducation nationale, avec les organisations de jeunesse et les organisations syndicales représentant les personnels afin de répondre aux inquiétudes et aux revendications des jeunes.

Le gouvernement ne pourra pas répondre à la crise profonde de notre pays sans dégager les moyens budgétaires nécessaires. Une réforme fiscale juste et plus redistributive et le rétablissement de l'ISF s'imposent.

Le gouvernement ne doit plus tergiverser et doit répondre à ces attentes aujourd'hui au risque d'aggraver encore les fractures de notre société.

C'est ce que portera la FSU ce matin à la réunion organisée par le gouvernement. Mais, alors que depuis plus de 18 mois, celui-ci gouverne sans entendre ni les alertes ni les revendications de la FSU, il ne pourra pas se cacher derrière cette réunion pour continuer sa politique si tel était son choix en faisant croire qu'elle serait partagée par les organisations consultées.

Pour la FSU, les annonces qui seront faites ce soir par le président de la République relèveront de sa seule responsabilité. Elle les écoutera avec la plus grande attention et y répondra.

Déclaration de Christelle Faivre, au nom de Solidaires

L'Union Solidaires Transports appelle à la grève à partir du 9 décembre 2018 chez les routiers !

Le 28 novembre 2018, le Conseil d'État répond favorablement à la demande des organisations patronales FNTR et TLF, de modifier le décret n° 2016-1550 du 17 novembre 2016 (heures supplémentaires des conducteurs routiers).

Alors que précédemment les heures supplémentaires étaient majorées à 25 % ou 50 %, maintenant cela passe par un accord d'entreprise avec une majoration minimum de 10 %.

Voici encore une attaque du patronat avec ses bras armés FNTR et TLF.

C'est pourquoi, l'Union Solidaires Transports appelle ses adhérent-e-s et sympathisant-e-s syndiqué-e-s ou non (.) à rejoindre les mouvements sociaux du dimanche 9 décembre 00h00 jusqu'au lundi 10 décembre 24h00, mais aussi à être aux côtés des gilets jaunes lors de toutes les manifestations et des blocages.

En ces temps de contestations, nous avons le devoir de défendre les professions de routier qui viennent encore d'être attaquées. Ensemble, apportons un poids de plus dans les mouvements sociaux pour dénoncer l'esclavagisme moderne que nos politiques veulent imposer avec le MEDEF.

La tentative de la part des syndicats patronaux, représentant les patrons routiers par une procédure judiciaire, de rabaisser les taux des heures supplémentaires par accord d'entreprise, augmenterait la perte de pouvoir d'achat pour cette profession. Il est temps d'agir afin de réclamer de véritables augmentations de salaire.

Déclaration de Michel Burdin, au nom de la FCPE

Le président nous a demandé de faire court, aussi je vais me limiter à quelques points :

Je ne reviendrai pas sur une description de ce mouvement que chacun de nous peut suivre dans l'actualité brûlante depuis le 17 novembre. Je retiens seulement la colère, la violence, que l'on ne peut que condamner, et l'inorganisation apparente.

Je ne reviendrai pas sur la sympathie des français.

Je ne reviendrai pas sur le caractère inédit d'une "insurrection" qui se mobilise et tente de s'organiser par les réseaux sociaux, et à cause de ces réseaux sociaux, sur les risques de manipulation.

Je ne parlerai pas des milliards d'euros de dégâts que ce mouvement va coûter à notre économie, car d'autres que moi ici sont mieux placés pour en parler.

Je me limiterai à deux points relatifs à mon mandat ici de parent d'élève :

1- Les impôts :

Les "gilets jaunes", comme nous tous, paient des impôts.

Mais leurs enfants vont à l'école gratuitement.

Mais leurs enfants vont au collège gratuitement.

Mais leurs enfants vont au lycée gratuitement.

Ils sont transportés gratuitement vers leurs établissements scolaires (partout en Bourgogne-Franche-Comté, à compter de septembre 2019 dans les trajets dits interurbains).

Et dans tous les restaurants scolaires leurs enfants mangent un repas pour un prix bien inférieur à celui du coût pour la collectivité.

Nous, au CESER, qui sommes des représentants de la "société civile organisée" avons certainement un rôle dans un dialogue avec cette fraction de la "société civile dite inorganisée" que sont les gilets jaunes.

Mais c'est à un niveau beaucoup plus fin, beaucoup plus près du terrain que doivent commencer les débats. Et à ce sujet, je salue l'initiative de l'Association des maires ruraux de France de proposer, dans chaque commune rurale des "cahiers de doléances".

2- La situation dans les lycées ;

Depuis le vendredi 30 novembre, il y a des perturbations dans les lycées (par exemple dans 6 ou 7 lycées dijonnais depuis 6 jours, mais 400 au plus fort de la semaine dernière - France entière). Et nous avons vu que les lycéens sont descendus dans la rue dans la foulée du mouvement. Mais nous avons vu aussi qu'il y a des "casseurs" qui se sont introduits dans les manifestations lycéennes.

Vous comprendrez que j'exprime ici l'inquiétude des parents d'élèves,

Inquiétude pour les risques physiques que peuvent subir ces lycéens qui sont nos jeunes et nos enfants, du fait des violences et des exactions.

Inquiétude aussi pour les dégradations que peuvent subir les établissements (leur outil de travail), et dont nous savons bien qu'ils devront être réparés.

Déclaration de Claudine Orsaczek, au nom de la PEEP

Faisant suite aux blocages de certains lycées et aux incidents graves survenus sur une partie du territoire, la Peep lance un appel au calme et à la reprise normale des cours dans tous les établissements scolaires.

Tout en comprenant parfaitement l'inquiétude légitime de la jeunesse pour son avenir, la Peep condamne fermement tout acte de violence, à ses yeux inacceptable.

En effet, des **réformes** très importantes sont en cours, sur les filières du bac notamment. Les jeunes concernés et leurs familles restent en attente de précisions sur les modalités de mise en place de cette réforme, sachant que ces changements, notamment la suppression de séries dans des établissements, impacteront forcément l'orientation postbac (plateforme Parcoursup).

Mais cette incertitude, qui génère un climat anxieux compréhensible, ne justifie en rien la contestation radicale et le climat d'insécurité qui sévit depuis quelques jours.

Les lycéens doivent pouvoir suivre sereinement leurs cours, sans en être empêchés et sans être instrumentalisés lors de conflits qui dépassent le cadre scolaire.

Nous vivons un moment d'une grande violence, et nos jeunes doivent être protégés et préservés.

Nous, parents d'élèves PEEP, disons STOP à toute forme de répression qui entraînerait des blessés, STOP à la violence au sein des établissements ou à proximité.

Les parents d'élèves PEEP demandent qu'un véritable dialogue s'instaure avec tous les partenaires, régionaux et nationaux et que soient entendues les inquiétudes des jeunes, des familles et des personnels enseignants.

Déclaration de Aurélie Martin Garraut, au nom de la JCE

Le mouvement des gilets jaunes est complexe et il serait présomptueux de donner des leçons. Pour autant, cela témoigne de vraies détresses sociales. Nous appuyons sur la nécessité d'un tissu associatif soutenu par l'État, pour renforcer la cohésion sociale et trouver des réponses sur le terrain. La jeune chambre internationale œuvre pour une paix durable. Par la collaboration et la diversité, nous avons la passion et la détermination de relever les défis de notre temps. Nous sommes pour le dialogue, le partage d'idées permettant d'aboutir à une solution concertée et concrète.

Les actions menées par les jeunes chambres économiques locales vont dans le sens de ces idéaux et ces principes. Nous poursuivons les projets de sensibilisation et de pédagogie autour de la citoyenneté, de l'environnement ou encore l'emploi des jeunes afin d'aiguiser la réflexion et l'esprit critique des membres comme les participants à nos manifestations.

Aujourd'hui débute la semaine de la citoyenneté au niveau international (active citizen week 2018).

Pour nous, c'est avec plus de simplicité, de transparence et de pédagogie de la part des institutions que nous arriverons à avancer ensemble.

Déclaration de Pascal Blain, au nom de France Nature Environnement BFC

Vu le contexte, il faudrait reporter un peu le réchauffement climatique.



Après trois semaines de fronde et de colère sociale, l'Élysée a finalement annoncé l'abandon de la hausse de la fiscalité sur les carburants dans l'espoir d'apaiser les gilets jaunes. Pour France Nature Environnement Bourgogne-Franche-Comté, le Président renonce ainsi à un important levier pour la transition énergétique sans pour autant répondre de manière pertinente à la détresse exprimée.

Jaunes, verts : mêmes colères, même exigence de justice sociale

Nos problèmes individuels de fins de mois et notre problème collectif de fin du monde ont les mêmes origines : un modèle économique qui exploite toujours davantage les plus modestes au profit des toujours plus riches en même temps qu'il saccage la planète et menace les conditions mêmes de la vie sur terre. Nous souffrons des mêmes maux même si nous ne réclamons pas

toujours les mêmes remèdes. Nous souffrons de la baisse de notre pouvoir d'achat, de l'injustice sociale et fiscale, de l'exclusion et du chômage, du démantèlement des services publics ou des trains de nuit, de notre dépendance à la voiture individuelle, de la dégradation de notre environnement, de la contamination de notre air, de notre eau et de notre nourriture, de la déstabilisation du climat. La révolte des gilets jaunes qui explose avec l'annonce de la hausse du coût des carburants est bien au-delà l'expression des frustrations accumulées et du sentiment de déclassement d'une grande partie de la population. L'injustice de la politique menée par le gouvernement allume la mèche. En ne taxant que les ménages, en faisant porter la charge la plus forte sur ceux qui peuvent le moins la supporter, le gouvernement oppose écologie et justice sociale. Une faute lourde dont les écologistes dénoncent la dangerosité depuis son annonce.

La taxe carbone est incontournable

Alors que les conséquences lourdes des dérèglements climatiques sont déjà perceptibles, et que les populations les plus vulnérables en sont les premières victimes, partout sur la planète, reculer aujourd'hui sur la fiscalité carbone revient à aggraver directement l'avenir de nos enfants et petits-enfants. Nous le savons, **la transition écologique n'est pas une option : c'est une nécessité. Elle implique des changements dans les modes de production, de consommation, de déplacement.** Un changement de modèle de société qu'il faut entamer sans tarder qui nécessite une évolution profonde des comportements individuels et une refondation des politiques publiques. Ces changements doivent être accompagnés et se faire avec les citoyens et les collectivités. Pour répondre au sentiment d'injustice exprimé, il est nécessaire d'appliquer le principe pollueur-payeur de façon équitable. Aujourd'hui la fiscalité sur les carburants impacte 3 à 6 fois plus les ménages que les grands pollueurs. Actuellement, les entreprises notamment du transport routier de marchandises, mais aussi du transport sur mer, et du transport aérien, secteurs pourtant très polluants, sont exonérées de la taxe sur les carburants. Pour être acceptable et efficace la taxation doit être juste : **France Nature Environnement demande que tous les secteurs émetteurs soient concernés par la fiscalité carbone** et donc la taxation du transport routier comme du transport aérien et des navires les plus polluants. Renchérir le coût des produits venus de l'autre bout de la planète devrait redonner de la vitalité à nos activités locales. Tout comme changer nos habitudes alimentaires en privilégiant une alimentation de proximité moins carnée, en optant pour plus de protéines végétales, en achetant peu de produits transformés, en consommant des produits de saison, participerait à préserver notre climat et améliorerait notre santé.

Ensemble, il faut rétablir le dialogue, créer du lien et faire société

En voulant aller vite, Emmanuel Macron a imposé ses réformes de manière très verticale, oubliant que la République et la démocratie ont besoin de dialogue et d'horizontalité, et alimenté par là les tensions et la violence. Les collectivités territoriales, les syndicats, les associations, de manière générale **tous les corps intermédiaires ont été marginalisés...** Il est indispensable aujourd'hui de renverser la vapeur et de repenser l'action en redonnant toute sa place aux collectivités locales et aux représentants de la société organisée. Non violents attachés à la recherche de solutions "gagnant-gagnant", acteurs de longue date du dialogue environnemental, du débat public, les associations de protection de la nature et de l'environnement y sont prêtes. Que le gouvernement s'engage vraiment à changer de méthode, à co-construire les solutions, à proposer un débouché concret pour les mesures définies et à inclure des objectifs de justice sociale dans la définition des solutions.

Déclaration de Evelyne Guillon, au nom de responsable associative

Je souhaite intervenir au titre de représentante du monde associatif, essentiellement rural, en saluant de façon très appuyée, les initiatives des maires ruraux qui ont ouvert leur mairie, ce week-end, avec un cahier de doléances. La SEULE élection, aujourd'hui, que les citoyens ne boudent pas, ce sont les élections municipales, parce que ce sont, aujourd'hui, les SEULS élus de proximité.

J'étais en réunion, la semaine dernière, presque tous les soirs et ai communiqué avec, entre 200 et 300 citoyens ruraux. En vue de notre PLÉNIÈRE de ce jour et de votre présence annoncée, madame la présidente, j'ai demandé, en fin de réunion, à chacun s'il connaissait leur conseiller régional. Seulement 1 sur 10 a pu me donner le nom de leur élu(e) régional(e). Les cafés-débats, que vous avez initiés, n'ont pas réussi à tisser ce dialogue avec le citoyen qui vous tient autant à cœur. Il convient d'en tirer les conséquences en optimisant notamment le rôle des maires ruraux.

-(Intervention de la présidente -) ma réponse :

Ces cafés n'ont été majoritairement fréquentés que par des citoyens déjà engagés, politiquement, syndicalement ou associativement or les gilets jaunes ne sont pas ceux-ci.

Devant ce CHOC de société inédit, le président de la République devra, ce soir, répondre par un CHOC politique, un CHOC fiscal, un CHOC sociétal avec un discours éloigné de la technocratie centrale, compris par TOUS. IL NE PEUT ET NE DOIT PAS Y AVOIR D'ACTE V DES GILETS JAUNES.

Déclaration de Jean-François Dugourd, au nom des personnalités qualifiées Environnement et Développement durable

Devant l'expression de ces détresses sociale et territoriale, de ces colères protéiformes, toutes les institutions sont à l'index, y compris la nôtre.

L'humilité est donc la moindre des choses. Nous sommes devant un défi incommensurable et sans commune mesure. Des transformations d'une ampleur et d'une fulgurance inouïes traversent notre société et laissent sur le côté, un pan complet de nos concitoyens. Elles témoignent que le chemin vers le progrès social et la mise en place de la nécessaire transition écologique passe par la réduction des inégalités et le partage des richesses qui ne se résument pas à la seule redistribution mais qui touchent aussi la dignité des individus.

9 millions de personnes vivent en dessous du seuil de pauvreté (source : INSEE 2017) et les digues dressées de toutes parts sont en train de lâcher, sur la forme et sur le fond.

Ces transformations témoignent également que le discours sur l'égalité des chances ne convainc plus, il masque une société où les inégalités se creusent et se reproduisent !

Ce temps de troubles nous oblige. Tous ! Il doit nous amener à faire preuve d'écoute, de solidarité et d'un certain courage pour faire face.

Il nous oblige à sortir de l'ambiance délétère, "tous pourris", "tout est foutu" pour construire une lucidité d'espérance, collectivement, en donnant l'envie de faire société.

Cette lucidité doit s'appuyer sur la résilience et sur l'équilibre de contributions justes pour préserver les communs.

Les réponses urgentes à la situation ne relèvent pas de la contribution du CESER.

Il nous revient de prendre de la hauteur, de redéfinir des stratégies au service de la mise en place de politiques territoriales égalitaires et équilibrées.

Il nous revient également d'interroger "l'expérimental" testé sur les territoires.

Cette crise nous oblige à regarder de quelle manière les acteurs locaux s'organisent, résistent, construisent une base de réponses globales en veillant à ne laisser personne sur le bord du chemin.

Dans la feuille de route du CESER, il est écrit "c'est au niveau du territoire que peuvent s'imaginer des combinaisons de réponses souvent créatives, nées du dynamisme et de la capacité à entreprendre des multiples acteurs locaux. Une autosaisine en ce sens est proposée. Face à l'actualité, ce travail ne doit plus attendre.

Déclaration de François Roche-Bruyn, au nom de la COMUE

Madame la Présidente, Monsieur le Président, Chers collègues,

Aucune cause sociale ou politique dans notre démocratie ne doit autoriser le recours à la violence.

Cette crise montre à l'évidence un déficit d'écoute et de dialogue dans notre pays, des ruptures et des incompréhensions que vivent beaucoup de nos concitoyens, une méfiance croissante dans toute institution et la perte de confiance dans les corps intermédiaires.

Chacun doit assumer ses responsabilités et accepter les voies de dialogue qui sont possibles pour que les choix nécessaires puissent être assumés dans le respect de chacun. Ce mouvement résulte d'un sentiment d'injustice économique, sociale et culturelle, d'exclusion et de fracture territoriale, et de désarroi devant la complexité de la gouvernance du monde.

Un dialogue courageux est nécessaire. Aujourd'hui, il convient d'appeler chacun à assumer ses responsabilités et à accepter les voies de dialogue qui sont possibles pour que les choix nécessaires puissent être assumés dans le respect de chacun. Seul, un dialogue courageux et constructif pourra contribuer à la recherche du bien commun.

Il n'appartient pas au CESER d'élaborer des solutions susceptibles de sortir de la crise que nous traversons. Mais il lui revient de mobiliser toutes les personnes, à prendre part activement à la construction d'une vision partagée du bien commun.

Il s'agit de passer à l'action politique, c'est-à-dire à la responsabilité, au dialogue, aux propositions à discuter, à la représentation, voilà l'étape d'aujourd'hui. On sent bien que le cœur n'est pas encore prêt à ce passage, mais c'est une étape nécessaire ; il n'y a pas de société qui tienne sans cela.

propos conclusif du président

Mes chers collègues,
Je tiens tout d'abord à vous remercier pour la tenue et la teneur des échanges qui viennent de se produire. J'ai conscience de la délicatesse de cet exercice, provoqué par la concomitance d'une actualité sévère et de notre réunion plénière.
J'ai souligné, dans mon propos introductif, le caractère unique de notre assemblée et sa capacité à dialoguer, à croiser les analyses, dans le respect des sensibilités et des opinions des uns et des autres. Nous venons d'en faire la démonstration.

Et maintenant, me direz-vous ?

La voie possible pour notre CESER, nous l'avons dessinée ensemble dans le Projet qui structure notre activité pour la mandature.

Et ce projet, nous l'avons bâti en nous appuyant sur les notions-clés de nos réflexions et de nos recommandations, tant lors de saisines/autosaisines que dans les approches de notre rôle sur le territoire.

Permettez-moi d'en citer les constantes, en précisant que pour ce faire, je me suis appuyé sur des avis récents tels que :

- Les conditions de réussite de la fusion des deux régions.
 - L'avis sur l'innovation démocratique. À la lumière de l'actualité, je remercie Madame la présidente qui nous a questionnés dès janvier 2016, sur les moyens de réconcilier le citoyen avec le politique. Notre avis fait date et je considère qu'il a constitué la toile de fond de nos réflexions ultérieures telles que :
 - La dynamique territoriale.
 - La précarité et la pauvreté en Bourgogne-Franche-Comté.
 - La dépense publique.
- pour n'en citer que quelques-uns.

Point 1 - Nous avons tout d'abord affirmé le territoire comme espace de recherche de solutions :

Je nous cite : *"C'est à ce niveau que peuvent s'imaginer des combinaisons de réponses souvent créatives, nées du dynamisme et de la capacité à entreprendre des multiples acteurs locaux."*

Concrètement, nous avons dit qu'il fallait :

- **Procéder à l'identification des besoins des populations de ces territoires** (mobilités, modalités d'accès aux services publics, conditions de vie, prise en compte du vieillissement, revitalisation des centres-bourgs, gestion de l'espace...).
- **Faire confiance aux citoyens et organiser avec eux le dialogue pour construire des solutions.**
- **Faciliter l'éclosion de nouveaux porteurs de projet** en incluant, dans le budget de chaque intervention régionale, des moyens consacrés à l'animation du processus descendant.
- **Mettre en place une ingénierie sociétale** et rendre plus efficaces les fonctions exercées par les territoires en matière de mobilité, de formation, de préservation des espaces... favorisant l'émergence et l'animation de projets locaux.
- **Repérer les acteurs et les initiatives locales** qui prouvent leur capacité à entreprendre. **Donner une visibilité publique aux acteurs et citoyens motivés.**
- **Reconnaître les acteurs qui inventent à leur façon et à leur mesure l'avenir de la BFC et favoriser leur mise en réseau.**
- Analyser puis accompagner **leur capacité d'essaimage** en favorisant l'émulation, en créant des programmes d'échanges et de coopérations entre territoires.
- Favoriser les **expérimentations**.

Point 2 - Nous avons affirmé également qu'il fallait faire évoluer les modalités de l'intervention publique pour conduire l'action publique autrement :

En effet, l'élection n'est pas tout ; elle ouvre la porte d'une gouvernance qui doit en permanence se nourrir du dialogue. Or, les citoyens ont un sentiment profond de dépossession, lié, notamment, à l'éloignement des instances de décision.

Alors, comment faire ?

- **En informant et en formant les décideurs, les personnels administratifs à l'intelligence territoriale**, qui permet une connaissance du territoire, la définition et l'animation de l'action publique afin d'accompagner les changements de pratiques inhérents à une gouvernance partagée.

- **En créant un réseau de l'ingénierie sociétale/territoriale** évoquée précédemment. Ce réseau serait à construire avec les acteurs de l'ingénierie publique et privée, en intégrant à la démarche les organismes de recherche et de formation. Nous avons d'ailleurs proposé de faire de la région Bourgogne-Franche-Comté, une région pilote sur ces questions d'ingénierie sociétale/territoriale.

- **En inventant des lieux permettant de penser et de créer ensemble** - en privilégiant l'écoute de la jeunesse - afin de réinstaurer cette confiance entre le citoyen et la puissance publique.

On évolue ainsi de la notion de "participation" à celle de co-construction de la politique publique.

Dans nos différents travaux, nous avons aussi identifié des leviers de l'action régionale plus ciblés, plus concrets, plus opérationnels :

- Pour accompagner, par des formations adaptées, la consolidation des savoir-faire et la montée en compétences de tous les apprenants.

- Mais aussi par des mesures facilitant leur accès à ces formations : hébergement, modalités de transport...

En direction des plus fragiles, nous avons évoqué le fait de :

- Rendre les transports collectifs accessibles par une tarification attractive et sociale.

- Proposer un moyen de transport à toute personne qui recherche ou retrouve un emploi (soutenir par exemple la création et l'animation d'une plateforme covoiturage domicile-travail).

- Soutenir les initiatives permettant un accès au logement pour toute personne en apprentissage, en recherche d'emploi ou période d'essai.

- Lutter contre la précarité énergétique en élargissant le financement des travaux.

Alors oui, nous avons écrit tout cela et nous nous sommes appuyés sur ces analyses et ces recommandations pour construire notre projet : peut-on faire davantage ?

La réponse - affirmative - réside dans les termes mêmes de notre projet puisque nous avons collectivement décidé de **REFONDER LE CESER BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ** en nous engageant à :

- **Percevoir les signes** qui contiennent les ferments d'un changement, voire d'un bouleversement et formuler des propositions au service de l'attractivité de la région et du bien-être de ses habitants.

- **Contribuer à anticiper et à accompagner les transitions profondes de toute nature** : numérique, démographique, économique, environnementale, sociale, en termes de santé, formation, mobilités...

- **Repérer, à l'occasion de nos travaux, les acteurs et les initiatives locales.**

- **Effectuer une approche transversale des problématiques.**

- **Tisser des liens avec la diversité des expressions citoyennes** et s'en nourrir.

Nous l'avons écrit et nous le ferons dès 2019 :

- Le 11 avril, en participant à l'animation de la manifestation Culture, Sport et Éducation, initiée par l'UPFR Sport Université de Franche-Comté qui réunira près de 300 élèves et une dizaine de lycées, un événement labellisé dans le cadre des JO Jeunesse 2020.

- En septembre, en organisant, à la suite du Bureau commun que nous avons tenu à Montbéliard avec le Codev, une rencontre régionale des instances de démocratie participative territoriale en Bourgogne-Franche-Comté.

- Et d'autres pistes à imaginer ensemble !

Nous avons également pris des engagements pour notre propre fonctionnement par :

- Un pilotage de notre activité : ce sera l'un des thèmes de travail du Bureau du 18 janvier.

- Un CESER prenant ancrage dans les territoires : c'est le CESER hors les murs.

- Des modalités de travail au service d'une efficacité accrue.

C'est bel et bien dans ce sens, en déclinaison du projet, que s'engagent actuellement les travaux d'autosaisine dans les commissions.

Notre plan de vol est ainsi dessiné et tout l'enjeu est désormais :

- **d'approfondir** ces engagements,

- de les **traduire en actions concrètes**, notamment pour ce qui concerne le lien à créer avec les territoires et leurs habitants,

- de **formuler des recommandations toujours plus argumentées et plus opérationnelles** en direction, prioritairement, du Conseil régional,
- et **d'organiser nos relations de travail avec le Conseil régional** afin d'assurer un suivi de nos préconisations.

C'est pourquoi j'ai coutume de dire que notre mission est humble et ambitieuse à la fois :

- ambitieuse, parce qu'il nous faut sans cesse conserver un haut niveau d'exigence dans nos productions,
- humble, parce que nous devons œuvrer là où nous sommes, avec ce que nous sommes et motivés par un seul impératif : être pertinents dans nos travaux et servir ainsi utilement notre région.

Dominique ROY

Président du CESER Bourgogne-Franche-Comté



Rapporteur : Vincent Delatte

Synthèse du rapport de l'Exécutif régional

Le rapport du BP 2019 indique que "comme énoncé lors des orientations budgétaires, le budget traduit en effet la constance de la Région dans sa stratégie de mandat et la qualité de sa gestion financière, ce qui lui permet de tenir et d'amplifier en 2019 la mise en œuvre de ses engagements au service de trois grandes priorités :

- une région qui se bat pour l'emploi et le pouvoir d'achat,
- une région qui se bat pour l'environnement,
- une région solidaire et fraternelle".

Les **recettes** du BP 2019 s'élèvent à 1 605,1 M€. Elles sont réparties comme suit :

- Recettes de fonctionnement : 1 243,3 M€
 - Fiscalité directe : 426,8 M€
 - Fiscalité indirecte : 674,8 M€
 - Transferts financiers de l'État : 38,0 M€
 - Autres recettes : 68,2 M€
 - Fonds européens : 35,2 M€
- Recettes d'investissement : 138,2 M€
- Emprunt d'équilibre : 223,4 M€

Les **dépenses** du BP 2019 (1605,1 M€ dont 541,3 M€ en investissement et 1063,7 M€ en fonctionnement) sont réparties selon les fonctions suivantes :

- Formation professionnelle et apprentissage : 245,4 M€ (fonction 1)
- Enseignement : 323,9 M€ (fonction 2)
- Culture, sport, loisirs : 36,9 M€ (fonction 3)
- Santé et action sociale : 2,5 M€ (fonction 4)
- Aménagement des territoires : 58,1 M€ (fonction 5)
- Gestion des fonds européens : 74,9 M€ (fonction 6)
- Environnement : 22,8 M€ (fonction 7)
- transport : 564,0 M€ (fonction 8)
- Action économique : 111,9 M€ (fonction 9)
- Services généraux : 98,7 M€ (fonction 0)
- Dépenses non ventilées par fonction : 65,4 M€

Les engagements pluriannuels se répartissent en autorisations de programme (692 M€) et en autorisations d'engagement (885 M€).

L'équilibre général du budget évolue comme suit entre les BP 2018/2019 :

Dépenses BP 2018	Recettes BP 2018	Dépenses BP 2019	Recettes BP 2019
Dép. de fonct : 1 045,6	Recettes de fonctionnement : 1 220,8	Dép. de fonct : 1 053,2	Recettes de fonctionnement : 1 243,4
Frais financiers : 12,8		Frais financiers : 10,5	
Épargne brute : 162,4	Épargne brute : 162,4	Épargne brute : 179,7	Épargne brute : 179,7
Dép. d'investissement : 406,2	Recettes d'inv : 114,5	Dép. d'investissement : 490,9	Recettes d'inv : 138,2
Amortissement de la dette : 48,9	Emprunt d'équilibre : 178,2	Amortissement de la dette : 50,5	Emprunt d'équilibre : 223,5

Un contexte budgétaire incertain... et temporairement stabilisé

Le rapport du BP prévoit une **progression des recettes de 3,4 %** entre les BP 2018/2019 (hors emprunt d'équilibre), principalement du fait des évolutions attendues sur la CVAE (+ 9,6 M€ soit + 3,3 %) et sur la fraction du produit de la TVA (+ 4,6 M€ soit + 2,0 %). Le CESER note que **l'estimation globale des recettes est rendue complexe en raison des incertitudes relatives à la CVAE**, pour laquelle le produit attendu en 2019 a fait l'objet de prévisions diverses et variables durant ces derniers mois :

- Lors des OB 2019, la Région tablait sur une progression de + 1,7 %, ce qui correspondait à l'évolution moyenne de CVAE constatée en 2017 et 2018.
- Ensuite, la Région a été destinataire d'une nouvelle estimation prévoyant une augmentation de +4,1 % de CVAE, soit 2,4 points supplémentaires, ce qui est considérable.
- Dans le cadre du BP 2019, dans l'attente de la notification définitive du produit de CVAE qui interviendra au mois de mars, et au vu des dernières informations communiquées par les services fiscaux, la prévision budgétaire est portée à + 3,1 % par rapport au montant notifié en 2018.

Ces variations engendrent de fortes incertitudes que le CESER ne peut que constater et regretter. Cette situation est d'autant plus dommageable qu'elle concerne l'une des recettes les plus importantes de la collectivité (301 M€ de CVAE prévus pour ce BP 2019, soit 22 % du total des recettes hors emprunt d'équilibre).

Ces incertitudes sont certes consubstantielles aux prévisions budgétaires des collectivités locales. Pour autant, **elles se surajoutent à des modifications quasi permanentes du panier de recettes régionales** (baisse de la DGF, puis suppression de la DGF et transformation en fraction de produit de TVA, etc.), modifications qui devraient se poursuivre dans les années à venir notamment compte tenu des éléments suivants :

- Le **mécanisme de réfaction de la TVA** pourrait être remis à l'ordre du jour au cours de l'année 2019 ; pour mémoire, ce mécanisme avait été envisagé puis abandonné lors de l'élaboration du projet de loi de finances 2019. Cette réfaction, qui vise à tenir compte des remboursements de FCTVA perçus par les Régions, obère la dynamique de la part de TVA.

- **L'impact fort des réformes nationales résultant de la loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel, tout particulièrement en matière d'apprentissage.**

Au 1^{er} janvier 2020, les Régions perdront leur pouvoir ou leur compétence en matière de régulation administrative et en termes de financement. Les Régions ne décideront plus de l'ouverture des centres de formation d'apprentis (CFA), et les CFA deviendront alors libres d'adapter leurs formations en fonction de la demande. Les Régions pourront continuer à investir de façon résiduelle :

- Un complément de financement pour les CFA via un fonds de péréquation "quand des besoins d'aménagement du territoire et de développement économique le justifient" ; il devrait être fixé par l'État et versé par France Compétences. Le montant de 250 M€ (toutes régions) est à confirmer.
- Un fonds d'investissement sera déterminé chaque année par la loi de finances sur la base des dépenses constatées au titre des exercices précédents (montant de 180 M€ à confirmer).

Le CESER prend acte des conséquences de ces réformes nationales et restera attentif à leurs effets budgétaires :

- Sur la section de fonctionnement : une enveloppe divisée par 5 ou 6 par rapport aux 51% de perception de taxe d'apprentissage ; la Région fait donc le choix d'une intervention ciblée pour venir appuyer certaines formations et certains organismes.
- Sur la section d'investissement : une enveloppe dorénavant définie par la loi de finances, au montant incertain...

Dans ce contexte à la fois d'incertitude et de transition, 2019 sera une année de "recentrage" mais pas une année "blanche". Ainsi la Région choisit de concentrer les moyens sur des opérations annuelles réactives et courtes (mise en sécurité, maintenance, adaptation des plateaux techniques...).

Une hausse notable des investissements et un budget maîtrisé

Dans son avis sur les OB 2019, le CESER notait que les orientations prévues en matière d'investissement correspondaient aux souhaits qu'il avait précédemment formulés, **le CESER engageant en effet la collectivité à davantage investir pour développer l'activité économique. Il approuve que ces orientations trouvent une traduction concrète dans le BP 2019, puisque les dépenses d'investissement augmentent de manière très significative, passant de 406,1 M€ à 490,8 M€** entre les BP 2018/2019 (soit + 84,7 M€ ou + 20,8 %). Cette progression est notamment due aux opérations suivantes :

- Mise en œuvre du programme pluriannuel d'investissement dans les lycées.
- Montée en charge des contrats territoriaux 2018/2020.
- Investissements réalisés via les programmes européens.
- Mise en 2 x 2 voies de la RCEA.
- Modernisation du matériel roulant TER. Pour ce dossier, le CESER émet une inquiétude sur le nombre et la capacité des nouveaux matériels envisagés, en raison de :
 - l'indisponibilité d'une partie des matériels lors d'opérations d'entretien,
 - la capacité des nouvelles rames inférieure de 30 %, voire 50 % sur certains trains de pointe,
 - des flux en constante augmentation.

Il note également que ces nouveaux matériels REGIOLIS entraîneront des coûts de maintenance et d'entretien plus élevés que ceux des anciens CORAIL. Il rappelle par ailleurs que l'adéquation entre l'offre et les besoins exprimés doit faire l'objet d'un suivi régulier et d'une évaluation.

Le CESER approuve que cette hausse des investissements s'inscrive dans un budget maîtrisé, et qu'elle s'accompagne d'un maintien des principaux indicateurs financiers de la collectivité.

Par exemple, le rapport du BP prévoit une progression de 17,3 M€ de l'autofinancement (épargne brute) entre les BP 2018/2019, passant de 162,4 M€ à 179,7 M€ (cf tableaux dans la synthèse du présent avis).

Comme il l'avait précisé dans son avis sur les OB 2019, **le CESER restera pour autant vigilant sur l'évolution de la trajectoire financière de la collectivité, notamment en ce qui concerne le taux d'épargne brute et la capacité de désendettement.** En effet, le précédent exercice de prospective (OB 2019) prévoyait un pic d'investissement pour 2020/2021, avec une dégradation de la capacité de désendettement (qui passerait de 3 à 6,5 années entre 2018 et 2022) et une baisse du taux d'épargne brute (qui évoluerait de 19,3 % - compte administratif 2017 - à 17 % - projection 2022). De plus, à ce stade, de fortes incertitudes persistent sur la réforme de l'apprentissage et sur le PIC, avec de potentiels impacts négatifs sur l'épargne brute.

Comme il l'avait également précisé dans son avis sur les OB 2019, **le CESER approuve les modalités de gestion active de la dette.** La Région prévoit notamment de rééquilibrer la structure de la dette actuellement tournée majoritairement vers les taux variables. Cette gestion prudentielle doit en effet permettre d'anticiper une éventuelle remontée des taux directeurs de la BCE en 2019.

De plus, **il approuve les modalités prévues en matière de gestion de trésorerie,** la Région prévoyant de privilégier les émissions de titres négociables à court terme (billets de trésorerie), dont les taux sont actuellement négatifs (-0,35 % environ). Cette modalité permettra notamment de couvrir les besoins de trésorerie liés à la mise en œuvre du **Programme d'investissement dans les compétences (PIC), décliné sous forme d'un Plan régional (PRIC).** Il est à noter que le PRIC représente un montant de 251 M€ sur 4 ans, avec d'importants besoins annuels de trésorerie (du fait d'un décalage de six mois entre les dépenses et les recettes versées par l'État). Le PRIC vise une grande ambition : accélérer, amplifier la mise en œuvre des schémas régionaux pour ce qui concerne la formation (SRADETT, SRDEII, CPRDFOP), tout en relevant le "défi des transformations numérique, économique, énergétique et environnementale".

Un CESER opposé aux emprunts de très longue durée

Le rapport du BP 2019 indique "qu'en lien avec les besoins d'emprunts identifiés dans la prospective, la Région étudiera dès 2019 les opportunités de **mobiliser des enveloppes de crédits adaptées à la nature des investissements**, en particulier au titre du renouvellement du matériel ferroviaire". Cela pourrait aboutir à la souscription d'emprunts de très longue durée (40 ans).

Le CESER est particulièrement défavorable à ce que la Région souscrive ce type d'emprunt, au regard des motifs suivants :

- **Ces emprunts obèreront les capacités d'action de la collectivité régionale sur le très long terme.**

- **Les conditions financières de ce type d'emprunt sont généralement défavorables**, avec in fine un surcoût global en comparaison de prêts de plus courte durée ; plus l'emprunt est long, plus les taux et les frais financiers sont élevés.

- **Le recours à ce type d'emprunt doit nécessairement tenir compte des diverses évolutions sociétales et techniques à venir.** Comme le CESER l'avait précisé dans son avis sur les OB 2019, la Région devra nécessairement adapter ses modalités d'intervention en fonction de besoins sociétaux pour partie inconnus à ce jour. Par exemple, comment concevoir une politique de transport public lorsque le numérique et l'économie collaborative génèrent des pratiques de plus en plus autonomes, chaque individu devenant potentiellement acteur de l'offre comme de la demande de transport ? Sur quels critères de choix se baser aujourd'hui pour tenter d'imaginer les mobilités de demain ?

Optimiser les dépenses de fonctionnement

Le rapport du BP prévoit une **progression des dépenses de fonctionnement de + 0,7 % vis-à-vis du BP 2018** (soit + 7,6 M€ pour les dépenses ventilées par fonction). Les principales évolutions concernent :

- **Les fonds européens :** + 5,3 M€ du fait de la montée en charge des programmes européens.

- **Les transports :** - 3,1 M€ du fait de la maîtrise de la convention TER.

- **Les services généraux :** + 5 M€ ; cette hausse s'explique "essentiellement par les mesures mécaniques (glissement vieillesse technicité - GVT) et réglementaires (parcours professionnels, carrières et rémunération - PPCR) en matière de ressources humaines ainsi que par les mesures au titre du contrat social de la région (action sociale, prévoyance et régime indemnitaire notamment)".

Cette évolution de + 0,7 % est conforme aux termes du **contrat financier** que la Région a conclu avec l'État en juin 2018, qui prévoit une limitation de l'évolution des dépenses de fonctionnement à +1,2 % par an (en 2018, 2019 et 2020).

La Région indique vouloir maîtriser ses dépenses de fonctionnement "par des efforts de priorisation des interventions, par des mesures de gestion interne ainsi que par des inscriptions budgétaires au plus proche des prévisions de réalisation". À ce titre, **le CESER propose que la Région engage un audit externe qui aurait pour objectif d'identifier des marges de manœuvre et des gisements éventuels d'économies.** Cet audit apparaît désormais possible, puisque les récentes réformes (fusion, transfert de compétences transports) sont progressivement absorbées en ce qui concerne les modalités d'organisation et de fonctionnement des services, et que la convergence des précédents dispositifs d'intervention régionaux est désormais acquise.

Observations relatives aux politiques publiques régionales

Tourisme

La co-construction initiée dans le Schéma régional du tourisme et des loisirs (SRDTL) commence à avoir une traduction sur le terrain. **Il conviendrait cependant d'être plus incitatif pour la mise en réseau des différents acteurs, qui travaillent encore en silo.**

Agriculture

L'agriculture est à un tournant, avec des révolutions dans les domaines technologique, de la consommation... À cet égard, **le grand plan d'investissement et la nouvelle PAC doivent permettre de réfléchir et de construire les outils nécessaires à la structuration de l'agriculture de demain.** C'est un chantier nécessaire à adapter à l'enjeu des années à venir. Des chantiers doivent être ouverts en matière de gouvernance et d'organisation collective. Il est nécessaire d'accompagner les filières performantes, qui sont des locomotives.

Culture, sport, jeunesse, vie associative

Le CESER observe que la majeure partie des dispositifs inscrits au BP 2019 sont la poursuite de la mise en œuvre intervenue en 2018. Les budgets sont préservés (sport, vie associative...), voire en augmentation pour la culture (+ 17 %). Dans le volet de son budget 2019 intitulé "une région fraternelle et solidaire", la collectivité met l'accent sur toutes les mesures :

- en direction des citoyens : la diversité des offres de toute nature, dans un souci de maillage territorial efficient,
- en direction des différents acteurs : l'accompagnement à la mise en réseau, à la mutualisation et à la professionnalisation.

Ces mesures répondent à deux préoccupations majeures du CESER :

- l'optimisation des ressources publiques à ces différents niveaux,
- garantir le dynamisme et l'efficacité d'une vie culturelle, sportive, associative en respectant la diversité des territoires de la BFC.

Enfin, en ce qui concerne l'action de la Région en direction de la jeunesse, le CESER regrette cette absence de lisibilité alors que cette dernière représente de manière directe et indirecte 40 % du budget régional. **Le CESER demande par conséquent la consolidation de toutes les mesures afin d'apprécier au plus juste l'intervention de la région en direction des jeunes.**

Aménagement du territoire

Dans son avis "*Convention Cadre Revitalisation Bourg-Centre - Seurre (21) et Decize (58)*" du 27 juin 2017, le CESER soulignait "*l'ouverture du dispositif Bourgs centre à des profils très variés de communes allant du pôle de proximité de 300 habitants aux petites villes de 5 000 habitants et plus. Au regard de la carte des 40 communes menant un projet de revitalisation en 2017, le CESER s'interroge sur les "zones blanches" notables existantes. Est-ce à dire qu'aucune autre commune de Bourgogne-Franche-Comté ne mène de projet en la matière ? Pour le CESER, il ne peut pas y avoir que 40 communes concernées par cette problématique et pouvant bénéficier d'un accompagnement du Conseil régional. De fait, pour le CESER, il conviendrait de s'interroger sur les possibilités d'extension du dispositif, une fois évaluée son efficience, à d'autres communes mais également de s'interroger sur l'articulation avec les autres dispositifs existants ouverts à d'autres communes*".

Le CESER ne peut que noter avec satisfaction la décision de la Région de l'extension du dispositif en 2019. En effet, la Région accompagnera de manière exceptionnelle les villes petites et moyennes porteuses d'un projet de revitalisation de leur centre qu'elles aient été retenues ou pas dans le dispositif "Cœur de ville" de l'État.

Énergie

Le CESER note que les politiques de l'énergie et de l'efficacité énergétique sont en augmentation de 33 % en autorisation d'engagement. Pour ce qui concerne le *plan bâtiment Bourgogne-Franche-Comté 2018-2030*, outil opérationnel de la stratégie de rénovation énergétique des bâtiments, il pointe trois dispositifs du programme Effilogis :

- Effilogis - "Rénovation de logements sociaux à basse consommation d'énergie" qui cible les bailleurs sociaux publics et privés.
- Effilogis - "Rénovation de bâtiments publics à basse consommation d'énergie" qui s'adresse aux collectivités territoriales et associations.
- Effilogis "Construction de bâtiments à énergie positive et biosourcés" pour les collectivités territoriales, bailleurs sociaux publics et privés.

Pour ce qui concerne les aides pour la **rénovation énergétique des maisons individuelles des particuliers**, le CESER souligne qu'il s'agit essentiellement d'actions dépendant de l'État et d'acteurs travaillant en réseau au sein duquel s'inscrit le Conseil régional. **Le CESER souhaite cependant que la Région apporte une attention toute particulière à la question de la rénovation énergétique des logements des particuliers**, prenant en compte les difficultés de certaines populations, le caractère rural de la région et les caractéristiques de l'habitat en Bourgogne-Franche-Comté.

Le CESER affirme qu'il ne peut y avoir de transition énergétique sans volet social.

Vote du CESER sur l'avis : adopté à l'unanimité des suffrages exprimés - 8 abstentions (CGT).

Déclaration de Nicole Guyot, au nom de la CCIR

Sur l'aéroport Dole Tavaux

Suite à l'intervention de Pascal Blain, je me permets de réagir à ce qui vient d'être dit.

Je rappelle que la CCI du Jura est gestionnaire de cet aéroport et en tant que telle ne peut partager l'avis sur les nuisances soulignées : coût, teneur en carbone, etc., qui ont été soulignées.

Pour ce qui est de la transition énergétique, il ne faut pas oublier non plus qu'en matière budgétaire il y a de lourds investissements prévus sur le Rail alors que le Rail n'est pas sans effet sur les émissions de gaz à effet de serre.

L'aéroport de Tavaux ainsi que l'aéroport de Dijon d'ailleurs peuvent être complémentaires et sont une richesse dans le développement économique de notre région. De plus, nous pouvons reprendre les propos du vice-président Michel Neugnot qui nous a bien fait valoir l'apport social que pouvait apporter cet aéroport de Dole par les déplacements réguliers d'une grande communauté portugaise au pouvoir d'achat faible et qui peuvent ainsi aller retrouver leur famille.

Cet aéroport de Dole-Tavaux avec celui de Dijon en complément a donc pleinement son utilité sur notre territoire.

Déclaration de Richard Béraud, au nom de la CGT

Tout d'abord, nous réitérons notre critique sur le fait qu'il n'est pas normal que les conseillers CESER n'aient les projets d'avis que le vendredi soir pour une plénière le lundi suivant. Cette manière de procéder ne permet pas un travail correct pour les conseillers.

Sur le budget en général, sa construction en matière de ressources est un peu aléatoire puisque les montants prévisibles en 2019 ne sont pas connus de manière certaine, les informations transmises par les services de l'État, pouvant varier de manière importante d'un mois à l'autre. C'est une incertitude de plusieurs dizaines de millions d'euros pour le Conseil régional.

Cela confirme que la France a besoin d'une réforme globale de la fiscalité, d'une remise à plat totale des recettes des collectivités territoriales et de la fiscalité de ces collectivités.

Depuis 15 ans, les gouvernements successifs se désengagent par le transfert de personnels, le transfert de compétences et l'abandon de nombre de missions laissant aux collectivités territoriales la responsabilité de conduire des politiques d'économie préjudiciables au développement et à la cohésion des territoires.

Ce budget primitif s'inscrit pleinement dans les politiques d'austérité voulues, décidées, assumées par le gouvernement avec une baisse des dotations, et ceci pour la cinquième année consécutive, les évolutions étant inférieures à l'inflation.

Il y a pourtant urgence à sortir de cette logique d'austérité, urgence à mettre en place une réforme globale du système fiscal afin de mener les politiques plus justes socialement et plus efficaces économiquement, l'actualité nous en montre la cruelle nécessité !

L'avis du CESER, s'il reprend quelques-unes de nos critiques, n'est pas assez offensif.

La CGT s'abstiendra sur l'avis.

Déclaration de Pascal Blain, au nom de France Nature Environnement BFC

Le programme 8810AA - Aviation civile appelle cette intervention en écho de celle faite en début de séance à propos de l'actualité et de la nécessaire cohérence des politiques publiques en matière de transition énergétique. Les inscriptions budgétaires traduisent la mise en œuvre de la stratégie régionale en matière de gestion des plateformes aéroportuaires et je regrette encore qu'à aucun moment l'Exécutif n'ait jugé opportun de consulter les membres du CESER sur cette dernière adoptée en juin 2017 après l'étude confiée au cabinet Mensia.

Je regrette que la Région s'engage aujourd'hui dans un scénario de développement à l'heure où les conséquences lourdes des dérèglements climatiques sont déjà perceptibles, impactant les zones les plus fragiles et les populations les plus vulnérables, partout sur la planète.

En même temps, comment espérer crédibiliser en Bourgogne-Franche-Comté un engagement en faveur de l'environnement et de la transition énergétique lorsque l'on sait que le kérosène échappe à toute taxation et que l'on imagine imposer immédiatement aux plus modestes très fortement dépendants à l'automobile dans leur quotidien de nouvelles hausses du prix des carburants ?

En 2019, la Région versera les contributions statutaires aux syndicats mixtes aériens dont elle est historiquement membre : Saint Yan, Auxerre-Branches, Dijon-Longvic.

Elle financera également pour la première fois trois syndicats mixtes : Nevers-Fourchambault, Besançon-La Vèze, Montbéliard-Courcelles au sein desquels elle est entrée fin 2018. Pour beaucoup, ce saupoudrage n'est pas de nature à soutenir de manière responsable le développement des territoires qui auraient davantage tiré profit d'un accompagnement vertueux à la mise en place de circuits d'approvisionnement alimentaire de proximité ou encore d'unités de production d'énergie renouvelables. Dans quelques mois la DSP de Dole Tavaux sera à renouveler.

En dix ans, la société d'exploitation de cette plateforme aéroportuaire a enregistré presque un million d'euros de déficit malgré l'apport de plus de 25 millions d'euros de subventions publiques. Chacun sait que les charges d'un tel équipement croissent bien moins vite que les recettes... Au final, on aura essentiellement contribué aux profits de la compagnie low-cost Ryanair dont la politique sociale est plus que discutable... Je vous invite, M^{me} la présidente, MM. les élus, à ne pas revenir sur une décision responsable prise dès 2007 lorsque l'État s'est désengagé de la gestion de cette plateforme et sous couvert du partage de la responsabilité avec le département du Jura et de l'agglomération doloise, engager pour une nouvelle décennie notre région dans une aventure désastreuse pour l'environnement. Opposant brutalement économie et écologie, il serait dommage en cette actualité particulière d'arbitrer en faveur du monde économique qui souhaite faire de cet équipement un levier du développement touristique à court terme au détriment des intérêts à long terme de la préservation de l'environnement et du climat.

(source : rapport annuel
UNION DES AÉROPORTS
FRANÇAIS)

PASSAGERS PAYANTS ET NON PAYANTS DES AVIONS COMMERCIAUX					
(Passagers locaux+passagers en transit comptés une fois)					
AÉROPORTS	2013	2014	2015	2016	2017
DOLE-JURA	80 028	115 731	137 181	104 732	107 046
Passagers locaux	79 037	115 180	136 989	104 453	106 738
<i>nationaux</i>	9 325	6 687	8 368	3 055	3 815
<i>Internationaux</i>	69 712	108 493	128 621	101 398	102 923
Transit	991	551	192	279	308
<i>dont Low Cost</i>	68 062	100 730	121 528	97 736	99 980
DIJON-BOURGOGNE	25 551	7 714	2 025	0	0
Passagers locaux	25 551	7 714	2 025	0	0
<i>nationaux</i>	15 800	4 705	1 089		
<i>Internationaux</i>	9 751	3 009	936		
Transit	0	0	0		
Bâle - Mulhouse	5 876	6 519	7 056	7 309	7 884 366
	129	393	114	740	
Passagers locaux	5 860 118	6 503 702	7 032 705	7 291 337	7 873 908
<i>nationaux</i>	665 224	753 874	760 903	517 401	524 051
<i>Internationaux</i>	5 194 894	5 749 828	6 271 802	6 773 936	7 349 857
Transit	16 011	15 691	23 409	18 403	10 458
<i>dont Low Cost</i>	3 390 748	3 892 901	4 594 331	5 034 763	5 277 363
LYON-Saint Exupéry	8 562	8 467	8 703	9 553	10 280
	298	093	354	250	192
Passagers locaux	8 502 195	8 402 126	8 635 817	9 498 718	10 231 398
<i>nationaux</i>	3 107 322	2 983 121	2 991 101	3 146 938	3 344 759
<i>Internationaux</i>	5 394 873	5 419 005	5 644 716	6 351 780	6 886 639
Transit	60 103	64 967	67 537	54 532	48 794
<i>dont Low Cost</i>	2 037 234	2 200 529	2 481 457	3 098 657	3 422 790
Nevers - Fourchambault	1 229	678	1 348	858	669
Passagers locaux	1 229	678	1 348	858	669
<i>nationaux</i>	1 177	588	1 242	708	580
<i>Internationaux</i>	52	90	106	150	89
Transit	0	0	0	0	0
<i>dont Low Cost</i>					
Besançon - La Vèze					
Passagers locaux					
<i>nationaux</i>					
<i>Internationaux</i>					
Transit					
<i>dont Low Cost</i>					
Montbéliard - Courcelles	1 756	1 121	669	859	683
Passagers locaux	1 756	1 121	669	859	683
<i>nationaux</i>	1 745	1 092	669	859	423
<i>Internationaux</i>	11	29	0	0	260
Transit	0	0	0	0	0
<i>dont Low Cost</i>					

NB : le nombre de passagers à Besançon est non significatif (moins de 50 mouvements commerciaux par an)



Avis sur le rapport 1-3 de l'Exécutif régional
**Modification du règlement budgétaire et financier -
intégration des critères d'éco-conditionnalité pour
les opérations de rénovation du bâtiment**

Rapporteur : Vincent Delatte

Synthèse du rapport de l'Exécutif régional

Lors de l'assemblée plénière du 12 octobre 2018, le Conseil régional a adopté le règlement budgétaire et financier applicable à compter du 1^{er} janvier 2019. Le présent rapport 1-3 vise à modifier ce règlement afin d'y intégrer des critères d'éco-conditionnalité pour toutes les subventions portant sur des opérations de rénovation de bâtiment.

Cette proposition rentre notamment dans le cadre de la stratégie opérationnelle de transition énergétique dont une des actions est "rénover le parc bâti et préparer la réglementation thermique BEPOS dans le neuf".

Il est proposé d'intégrer dans le règlement budgétaire et financier - volet aides régionales - des critères d'éco-conditionnalité auxquels devront se conformer les porteurs de projet pour l'attribution et le versement d'une subvention. Ainsi, pour prétendre à une subvention régionale, le projet devra correspondre aux niveaux de consommation énergétique BBC rénovation. Le respect de cette exigence conditionnera le versement de l'aide.

Avis du CESER

Le CESER ne formule pas de proposition particulière sur ce dossier, compte tenu de son avis du 9 octobre 2018 relatif à la proposition initiale de règlement budgétaire et financier.



Avis sur le rapport 3-1 de l'Exécutif régional
**Pacte régional d'investissement
dans les compétences 2019-2022**

Rapporteuse : Élise Moreau

Synthèse du rapport de l'Exécutif régional

La mise en place du Plan d'investissement dans les compétences repose sur la signature de Pactes régionaux d'investissement (PRIC).

Ce PRIC s'inscrit dans la continuité du Plan "un million de formation pour les personnes en recherche d'emploi" (2016-2017), puis du Grand plan national d'investissement (septembre 2017), venu appuyer la stratégie de mandat du Conseil régional, faisant de la formation un axe essentiel de lutte contre le chômage.

2018 a été une année "d'amorçage" de ce PIC et en 2019 la Région et l'État souhaitent amplifier la montée en charge des dispositifs. Le montant est de 251 M€ sur 2019-2022, dont 53 M€ engagés dès 2019.

Conçu en concertation avec une volonté d'évolution, le PRIC est structuré autour des ambitions suivantes :

1. "Relever le défi des mutations économiques, numériques, énergétiques et environnementales", de nature transversale.
2. "Garantir une offre de formation renouvelée, territorialement équilibrée, répondant aux besoins nouveaux".
3. "Favoriser l'accès pour les publics les plus fragiles à une formation adaptée et sécuriser leurs parcours".
4. "Innover, expérimenter, évaluer".

Avis du CESER

Tout d'abord, le CESER apprécie la démarche d'élaboration adoptée par la Région et l'État pour mettre en œuvre ce Pacte régional d'investissement dans les compétences. Entre juillet 2018, date de lancement de la concertation des dispositifs d'orientation et de formation régionaux, et mi-octobre, 7 groupes de travail thématiques ont ainsi produit 18 contributions dont les principes essentiels ont été repris dans les grands axes du PRIC. **Le CESER souhaite que cette démarche de concertation élargie se poursuive.**

Sur le fond, le CESER souligne l'intérêt de l'accompagnement individualisé en amont de la qualification, qui apporte une réelle valeur ajoutée pour le suivi des personnes éloignées de l'emploi.

Lever les freins psychologiques, matériels et physiques est également un enjeu majeur de l'accès à la formation et de sa réussite. Le CESER s'interroge en particulier sur les taux actuels de rémunération des stagiaires de la formation professionnelle. Permettent-ils de suivre une formation dans les meilleures conditions possibles ? L'actualité sociale très mouvementée doit permettre de poser une question : **en complément de la rémunération, quelles solutions concrètes la Région va-t-elle apporter pour répondre aux problématiques de mobilité et d'hébergement, conditions essentielles au suivi d'une formation ?** Déjà en 2003, le CESER Bourgogne faisait écho à ces préoccupations dans son autosaisine "La formation professionnelle continue des demandeurs d'emploi" où il proposait notamment d'inciter les demandeurs d'emploi à participer aux formations en réduisant les obstacles financiers.

Le CESER encourage donc la Région à prendre en compte ces difficultés et propose d'apporter son analyse.

Le CESER appelle à être vigilant sur le contenu de ces formations au regard des besoins des secteurs : quels savoirs de base transmet-on ? Quelles formations pratiques sont proposées, notamment concernant les métiers de l'artisanat ?

La représentation des métiers et sa diffusion auprès des personnes éloignées de l'emploi est un enjeu important pour l'orientation. **Le CESER veillera ainsi à l'articulation entre le PRIC et le SPRO** (Service public régional de l'orientation), **notamment au sujet de l'avenir et des moyens donnés aux CIO** (Centres d'information et d'orientation). **Le CESER** reconnaît les diverses actions existantes accompagnées par la Région (olympiades, concours, salons) et **sera attentif à la mise en œuvre de nouvelles actions innovantes dans la présentation des métiers**. Si le PRIC concerne avant tout l'achat des formations, l'orientation reste une question déterminante dans le choix d'une formation et d'un dispositif adaptés. **Le CESER espère que la réforme en cours ne vienne pas détériorer la qualité du travail mené jusqu'à aujourd'hui par la Région et les CIO.**

À ce titre, il rappelle quelques recommandations de sa réflexion **Difficultés de recrutement et métiers en tension** (2017), telles que :

- **En formation initiale :** "Faciliter au plus tôt l'orientation des élèves, en intégrant aux heures de vie scolaire une formation à la connaissance de soi", "évaluer la portée des campagnes de communication existantes auprès des publics".

- **En formation continue :** "Inviter la Région à abonder les CPF (Comptes personnels de formation) de personnes en reconversion professionnelle vers des secteurs en tension", "accompagner les initiatives de formations sur mesure en privilégiant les compétences régionales disponibles en tous secteurs", "informer les opérateurs chargés de la mise en œuvre du CEP (Conseil en évolution professionnelle) de l'évolution des métiers en tension et les inviter à valoriser les formations conduisant à ces métiers dans les entretiens de reconversion et d'orientation".

Le CESER apprécie la mise en place de nouvelles expérimentations innovantes visant à améliorer l'insertion professionnelle et à sécuriser les parcours.

Cependant, **la nouvelle approche par "blocs de compétences"** promue pour favoriser l'employabilité des personnes éloignées de l'emploi **suscite des avis variés :**

- Pour les uns, elle permet de former à la polyvalence et de s'adapter aux besoins des entreprises.
- Pour les autres, tout notre système social en France reposant sur le lien entre diplôme et qualification, elle présente le risque d'une éventuelle moindre rémunération par rapport à des personnes titulaires d'un diplôme, d'un titre ou d'une certification.

Cette question à fort enjeu relève des employeurs : à quelle hauteur seront-ils tenus de rémunérer ? **Le CESER invite la Région à conserver sa vigilance sur ce sujet.**

Enfin, le CESER propose que des évaluations soient menées, dans les 6 mois suivant la formation, mais également au-delà de cette période.

Vote du CESER sur l'avis : adopté à l'unanimité.

Déclaration de Annick Guyénot, au nom de la CGT

Le CESER est saisi sur ce dossier important pour les privés d'emplois bourguigno-francs-comtois à la fin de son élaboration, à la veille de son adoption et de sa signature avec la ministre du Travail la semaine prochaine. Le CESER aurait pu être saisi en amont, ce ne fut pas le cas. Dommage !

Notre pays se trouve confronté à des enjeux économiques cruciaux. Répondre à ces défis nécessite des choix politiques d'envergure. Pour la CGT, il va falloir investir lourdement et durablement dans la formation professionnelle qualifiante pour réussir à les relever.

Le Plan d'investissement dans les compétences (PIC), régionalisé pour une partie essentielle de sa mise en œuvre, veut former et accompagner un million de demandeurs d'emploi et un million de jeunes peu qualifiés et éloignés du marché du travail sur la période 2019-2022.

Un objectif ambitieux que nous partageons, de même que les quatre ambitions régionales formulées en trois axes. Cette action intervient alors qu'une réforme big-bang de la formation est en cours, à marche forcée, et menée avec beaucoup d'amateurisme : à moins d'un mois de la mise en œuvre de certains dispositifs, les décrets ne sont toujours pas parus. L'objectif était bien de détruire, par exemple le congé individuel de formation, comme affirmé par le cabinet de la ministre. Mais il est plus difficile de construire au service des salariés avec ou sans emploi... L'actualité nous le montre !

L'agilité affirmée dans les objectifs n'a de sens que si elle tient compte des réalités des personnes. Nous l'entendons aussi comme la nécessité de répondre aux besoins des personnes en les sécurisant dans leur parcours. Ceci impose de franchir un seuil de qualification.

Les formations ne peuvent donc être seulement des formations courtes répondant uniquement aux besoins immédiats exprimés par les entreprises. Il est nécessaire d'aller plus loin si la volonté est réelle de préparer les mutations technologiques, numériques, environnementales...

Par ailleurs, pour la CGT, les blocs de compétences ne sont pas, en tant que tels, une réponse suffisante. Leur développement remet en cause la reconnaissance des qualifications, les diplômes. Ils ne se justifient que s'ils sont une première étape vers une certification complète dans un temps court.

Une telle démarche nécessite un accompagnement et une orientation, c'est-à-dire la mise en place d'un conseil en évolution professionnelle complet.

Pour nous, il est capital que l'accessibilité aux formations soit assurée sur l'ensemble du territoire. À défaut, il y a besoin d'anticiper les réponses pour permettre l'accès effectif (transports, restauration, éventuellement hébergement, garde d'enfant...) en mettant à disposition en amont les moyens nécessaires. Nous notons la volonté de la Région d'y réfléchir, il est nécessaire d'aller au-delà et des actes sont nécessaires rapidement.

En matière de formation des demandeurs d'emploi, les pouvoirs publics disposent, au sein du service public de l'emploi, d'organismes de formation mis en danger par des choix gouvernementaux dictés par des considérations idéologiques et financières. Ce sont les Greta, le Cnam... mais surtout l'Afpa en lutte contre un plan social qui prévoit la suppression de près de 25 % de ses effectifs et la fermeture de trente-huit centres de proximité, dont quatre en Bourgogne-Franche-Comté. C'est irresponsable socialement et économiquement ! L'AFPA est un outil irremplaçable pour répondre aux besoins et au développement harmonieux des territoires. Ayant fait la démonstration de son efficacité sociale depuis plus de 70 ans, son rôle doit être réaffirmé. Cet outil performant est qualifiant, il permet adaptation et reconversion, il assure l'accueil complet des stagiaires. L'Afpa est à même de mettre en œuvre ce Pic pour répondre à l'exigence de "à chacun selon ses besoins". Mais, cela nécessite des choix, des décisions et des engagements politiques de long terme qui dépassent très largement les décisions économiques de court terme prise par ses dirigeants. L'AFPA doit retrouver les moyens d'identifier et de répondre aux problématiques et spécificités de chaque personne accueillie. L'AFPA pourra rendre compte de son utilité sociale et de son efficacité par la qualité du service rendu à ses usagers qui valorise le "chemin parcouru" par chaque personne formée entre sa situation de départ et celle atteinte à l'issue du parcours, garantie par du personnel pérenne et qualifié. Des modalités de contractualisation sortant des appels d'offres régionaux sont possibles et devraient être mises en œuvre par les Régions. Le projet d'avis pointe un certain nombre de ces enjeux, la CGT le votera.

Déclaration de Hubert Belz, au nom de la Fédération des Entreprises d'insertion, URAI, Chantiers Écoles

Une Attention particulière sur le reste à charge pour l'insertion dans le cadre du Pacte régional d'investissement dans les compétences 2019/2022 "PRIC".

Nous avons déjà souligné lors du débat d'orientations budgétaires notre attention sur la mise en œuvre du PRIC. Nous ne pouvons que nous féliciter de l'attention portée "**aux publics en difficulté ou invisibles**" sur lequel nous portons un avis très favorable pour une orientation directe par les SIAE. Il en est de même sur la concertation passée et à venir.

Toutefois, l'Union Régionale des Associations Intermédiaires BFC tient à attirer votre attention sur quelques points : Le dispositif PRIC est pertinent et devrait permettre de réconcilier demandeurs d'emplois en difficulté avec la formation. Si les associations intermédiaires et les ACI prescrivent ces formations pour leurs salariés, reste qu'à la sortie les formations (non qualifiantes) ne sont pas valorisables pour le calcul des sorties vers l'emploi, pris en compte par l'État.

Par ailleurs si, comme mentionné dans le rapport (page 46), **les salariés de l'IAE ont un double statut à la fois demandeur d'emploi et salarié**, les AI font travailler un grand nombre de demandeurs d'emploi sous-qualifiés. Elles ont pour habitude d'organiser des formations courtes d'acquisition de gestes techniques (perfectionnement en nettoyage, entretien du domicile, espaces verts, viticulture, vente...) sur leur plan de formation qui est nettement insuffisant. L'enveloppe du PIC formation apporte des moyens supplémentaires. Ces formations courtes ont fait leur preuve pour donner une appétence à la formation et nous semblent un levier essentiel avant l'emploi ou une formation plus conséquente. **L'idéal, s'il existait, serait de les généraliser à un maximum de salariés pour les monter en compétence.**

Enfin, concernant le secteur de l'aide à domicile : les besoins vont être croissants au vu de l'évolution de la démographie et du vieillissement de la population, notamment en zone rurale. Les AI qui travaillent sur le service à domicile pourraient être mieux impliquées comme passerelle auprès des employeurs du service à la personne. Il s'agirait de soutenir davantage les AI pour consolider les compétences en aide à domicile avec des formations adaptées.



Avis sur le rapport 4-1 de l'Exécutif régional
Contrats de territoires 2018-2020

Rapporteuse : Marie-Laure Schneider

Synthèse du rapport de l'Exécutif régional

Ce rapport présente 4 contrats :

- PETR **(1)** du Grand Auxerrois (accueil-attractivité): 3 500 608 €.
- Syndicat mixte du Pays Vesoul-Val de Saône (accueil-attractivité) : 1 917 130 €.
- Communauté de Communes Champagnole Nozeroy Jura (accueil-attractivité) : 777 120 €.
- Pays des 7 Rivières (transition énergétique) : 333 290 €.

L'engagement maximal de la Région sur ces 4 contrats est de **6,5 M€** sur la période 2018-2020.

Avis du CESER

Le CESER n'a pas de remarque à formuler sur ce rapport.

(1) Pôle d'équilibre territorial et rural.



Déclaration de Marie-Laure Schneider, au nom de la CPME

Ces Contrats de territoires sont, pour la plupart, des actions et projets locaux mis en œuvre dans un cadre démocratique et, souvent, participatif avec l'ensemble des acteurs de terrain engagés localement.

Cette politique de contractualisation devrait permettre de créer à nouveau du lien avec des citoyens qui dénie toute légitimité aux actions IMPOSÉES par des politiques bien loin de leurs préoccupations quotidiennes.

Les représentants de la CPME seront attentifs aux travaux du Comité de suivi de l'Évaluation dans son analyse de l'impact de cette politique de contractualisation territoriale sur le développement de notre région.



Avis sur le rapport 4-4 de l'Exécutif régional
**Avenant n° 2 Convention pour l'exploitation
et le financement du service public de transport
ferroviaire régional de voyageurs (2018-2025)**

Rapporteur : Cédric Journeau

Synthèse du rapport de l'Exécutif régional

L'avenant 2 à la convention TER traite du coût d'exploitation supporté par la Région Bourgogne-Franche-Comté dans le cadre de la réouverture de la ligne Bienne-Delémont-Delle-Belfort.

La réouverture de la ligne Belfort-Delle permet l'exploitation de trains internationaux entre la Suisse et le Territoire-de-Belfort.

L'objectif est de couvrir au mieux tous les besoins de la clientèle concernée, à savoir :

- correspondance TGV à la gare Belfort-Montbéliard TGV pour les voyageurs en provenance de Suisse au départ de Delle ainsi que pour ceux venant de Belfort Ville,
- trafic pendulaire international,
- trafic français intérieur, notamment pour les écoliers et les travailleurs, y compris transfrontaliers.

Avis du CESER

Pour ce qui concerne le coût prévisionnel de la ligne Belfort-Delle, sur 3 ans, le CESER s'interroge et relève :

- Une prévision de hausse des recettes sur la période (de 236 000 € pour l'année 1 389 000 € pour l'année 2, et 412 000 euros en année 3).
- Une prévision de charges qui restent constantes sur la période à un montant de 3 230 000 € par an.

Le CESER demande que des bilans intermédiaires soient effectués dans 6 mois et 1 an afin d'adapter les horaires.

Vote du CESER sur l'avis : adopté à l'unanimité.

Déclaration de Marie-Laure Schneider, au nom de la CPME

Au nom de la CPME, je regrette que le dossier de l'accessibilité de la gare de BELFORT n'ait pas été traité à temps pour l'ouverture de cette ligne.

Arriver en gare de BELFORT ne donne pas une image très attractive de notre région.

Si les chiffres de fréquentation sont les bons, je m'interroge sur les capacités de stationnement sur le parking de la gare de Belfort Centre, déjà largement insuffisant à l'heure actuelle. (En tant que membre du CESER, je sais que cette gestion n'est pas de la responsabilité du Conseil régional, mais beaucoup de nos concitoyens ne maîtrisent pas toutes ces subtilités : quand un service est mis en place, il devrait procéder d'une inter-modalité maximale !). Je crains que la solution ne vienne d'une mise en stationnement payant de ce site à ce jour en accessibilité gratuite.

Je serai également attentive aux changements de tarif qui risquent d'être proposés aux usagers de la gare TGV BELFORT-MONTBÉLIARD, qui devraient si les prévisions sont exactes souffrir de la perte des nombreux clients du Canton du Jura suisse.

La CPME demande que soit effectuée et communiquée l'étude de fréquentation de la ligne, selon les modalités de l'avis : nous pourrions les comparer avec les études des CFF de 2014, qui donnent des chiffres prévisionnels de fréquentation bien moindre que ceux à ce jour annoncés côté français. En espérant que mes compatriotes suisses aient pêché par modestie.

Déclaration de Guy Zima, au nom de la CGT

Cet avenant à pour objet d'intégrer la réouverture de ligne Belfort-Delle et d'en fixer les conditions contractuelles de son exploitation. Soutenue par la CGT localement, comme régionalement, cette réouverture dépasse le seul intérêt local et français puisque son exploitation se fera de manière mixte entre les CFF et la SNCF dans le cadre de cet avenant à la convention dont l'encre n'est pas encore sèche. Le diable se nichant souvent dans les détails, nous serons particulièrement vigilants à ceux-ci. Notamment sur la durée de l'avenant, limité à quatre ans, qui porte en germe une mise en concurrence qui reste dans certaines têtes, alors que la coopération nous semble de meilleure gestion sur un tronçon transfrontalier.

L'adaptabilité des horaires dans le temps, comme souligné par la commission, sera aussi un point de vigilance car la montée en charge ne se fera que si les horaires répondent à des besoins : salariés, scolaires, transfrontaliers. La question des tarifs et de la concurrence modale avec les autocars mis en œuvre localement doit être posée maintenant que la loi fait de la Région le grand ordonnateur des transports afin qu'ils soient complémentaires en termes de services et non concurrents par leurs coûts respectifs. Nous notons aussi une visée différente des Suisses qui accèdent par ce biais au Réseau grande vitesse français.

Nous ne pouvons à travers cette expression oublier l'actualité sur le service 2020 qui s'est ouvert hier et ses évolutions, parfois mal vécues, ainsi que la tarification régionale pour les abonnés que même l'Exécutif régional a qualifié de "grave défaut de communication" par voie de presse. Le problème en l'espèce n'est pas la communication ou la date de mise en œuvre mais bien la question de l'accès au transport pour tous y compris dans les territoires qui a conduit à quelques manifestations sur lesquelles nous avons échangé et débattu en ouverture à cette séance. D'ailleurs la déshumanisation des services (ventes et trains) et les conséquences sur des régularisations dans les trains ou les quais, à 50 €, posent de sérieux problèmes aux usagers comme aux agents chargés de ces régularisations punitives.

Le dernier point concerne les usages de cette infrastructure dont nous souhaitons qu'elle permette aussi à du fret de regagner le réseau ferroviaire maintenant raccordé.

Sous la réserve de ces remarques, la CGT approuvera le rapport présenté.

Vœu

**Communauté d'universités et d'établissements
(COMUE) de Bourgogne-Franche-Comté**

Rapporteure : Françoise Frèrebeau

À travers ses avis et ses contributions, le CESER a toujours valorisé l'apport incontestable de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (ESRI) au développement de la Bourgogne-Franche-Comté et exprimé l'attente de la société vis-à-vis des acteurs de cette triple mission pour la qualification, l'attractivité et le développement du territoire. Une recherche et un enseignement supérieur de qualité internationale sont à cet égard une exigence.

Le CESER a apporté son soutien aux différents labels obtenus par la communauté universitaire qui contribuent fortement au rayonnement de la région, tant au plan national qu'international.

Considérant l'innovation comme pont incontournable entre enseignement supérieur, recherche et économie, le CESER a également souligné l'importance stratégique de la COMUE Université Bourgogne-Franche-Comté (UBFC) et la réussite du projet I-SITE (Initiative Science Innovation Territoire Économie) :

- Le 14 novembre 2017, à l'occasion de son avis formulé sur un rapport de l'Exécutif relatif à la "réflexion stratégique pour l'évolution de l'Université de Bourgogne-Franche-Comté, le CESER soulignait les "réussites incontestables" de la COMUE, qui avait permis des résultats significatifs tels que la labellisation du projet I-SITE. Ce projet constitue un "levier d'entraînement pour une stratégie de développement de partenariat avec le monde économique". Il atteste de la performance des activités du site et fixe un rendez-vous décisif dans quatre ans pour valider définitivement l'I-SITE, après évaluations des évolutions, au regard des engagements pris par les établissements fondateurs.

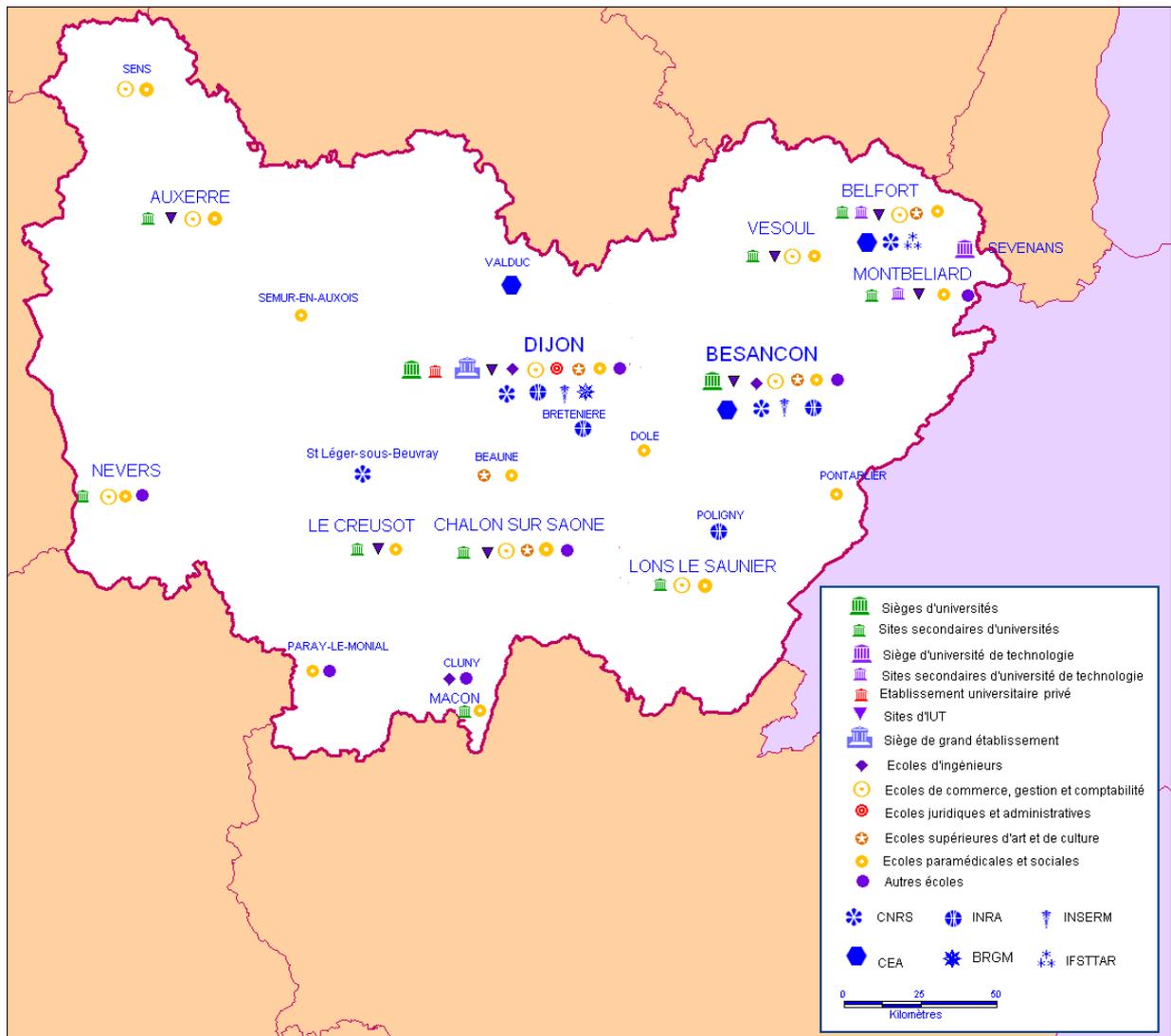
Sensible à des signes témoignant d'une fragilité de la COMUE, le CESER "s'inquiétait très sérieusement" des "effets délétères voire dévastateurs qu'aurait une fragilisation, voire un éclatement de la structure".

C'est pourquoi, au-delà des profondes turbulences que connaît actuellement la COMUE et qui sont apparues au grand jour lors du conseil d'administration du 15 novembre dernier, le CESER souhaite que :

- tout soit mis en œuvre par les membres de la communauté universitaire pour répondre aux demandes des jurys internationaux afin de sauvegarder l'I-SITE, conformément aux engagements pris initialement et par la même COMUE UBFC,
- la dynamique collective engagée avec la création de la COMUE UBFC soit poursuivie : il est vital de fédérer les forces dans une politique commune et une stratégie partagée entre tous les acteurs,
- la communauté universitaire se dote d'urgence d'un véritable projet dans lequel tous ses membres et tous ses acteurs se reconnaissent afin de conforter son rayonnement et sa participation au développement économique de notre région. Les questions d'évolution statutaire devant être traitées dans un second temps.
- conscient que la réussite de la structuration et la qualité de la cohésion de l'ESRI conditionnent son avenir en Bourgogne-Franche-Comté, que soit respecté "un équilibre territorial" reconnaissant les caractéristiques géographiques et socio-économiques de l'ensemble du territoire de Bourgogne-Franche-Comté.

Vote du CESER sur l'avis : adopté à la majorité – 1 contre – 10 abstentions.

Université Bourgogne-Franche-Comté : carte des implantations des principaux établissements d'enseignement supérieur et organismes de recherche



Source : « Diagnostic territorial Bourgogne-Franche-Comté 2018 », STRATER Bourgogne-Franche-Comté, Ministère de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, juin 2018, p.4.

Déclaration de Yann Rousset, au nom de la CFDT

La CFDT se félicite de l'ouverture d'un débat sur l'avenir de la COMUE. Ce précédent doit permettre de continuer sur cette voie sur d'autres sujets qui engagent la vie des citoyens de notre région.

La démission du président de la COMUE et de l'Exécutif est inquiétante. Avec 37 % de diplômés du supérieur dans la population des 25-34 ans notre région BFC est la dernière de France. L'enseignement supérieur constitue un enjeu important pour assurer l'avenir de Bourgogne-Franche-Comté.

Le texte proposé par le Bureau rappelle ces enjeux et nous les partageons. Mais pour la CFDT il manque une analyse du mode de gouvernance et de ce fait, il est trop vague. Cette question est au cœur du sujet. C'est le fond du problème.

En novembre 2017, le rapport du Conseil régional qui nous était soumis indiquait : "Il s'agira notamment de déterminer la trajectoire de gouvernance susceptible de conforter la place de l'enseignement supérieur et de la recherche dans le paysage régional" et notre assemblée disait dans son avis : "le CESER **s'inquiète très sérieusement**, d'une part des difficultés rencontrées au plan de la gouvernance, d'autre part, par voie de conséquence, des effets délétères, voire dévastateurs, qu'aurait une fragilisation voire un éclatement de cette jeune structure".

Nous ne comprenons pas pourquoi nous ne reprenons pas cette analyse et nous ne faisons pas le point sur l'application des mesures annoncées par le Conseil régional. Assurer le suivi de nos expressions est gage de notre pertinence et de notre reconnaissance.

Les lettres du président démissionnaire et des 7 chefs d'établissement le disent, il y a défaillance de gouvernance, difficulté à mettre en œuvre le fédéralisme et le principe de subsidiarité, auxquels on peut ajouter "une guerre des égos".

Mais c'est le principe de toute gouvernance de permettre de réguler, de dépasser les intérêts particuliers et les égos pour construire un projet global qui permet d'arbitrer la place de chacun. Cette question est majeure. Elle revient en permanence dans les débats du CA.

Oublier cela ou faire semblant de l'ignorer c'est continuer ce qui ne marche pas aujourd'hui à la COMUE.

La CFDT souhaite que cette déclaration soit jointe à l'expression de notre assemblée, fidèle en cela au projet qui dit : "poser les points de vue et donner à voir ce qui fait débat". Si notre déclaration est jointe nous voterons ce texte.

Déclaration de Françoise Bévalot, au nom de la COMUE BFC

Ma présence au CESER, aux côtés de François Roche-Bruyn et Thierry, Rigaud, au titre de la Comue UBFC et une carrière universitaire réunissant l'expérience de Professeur des Universités, de président d'Université et diverses responsabilités nationales me donnent la double responsabilité de m'exprimer aujourd'hui.

Je le ferai dans le respect de l'obligation de réserve qui s'impose et en me limitant à ce qui relève d'un débat en plénière du CESER.

Je passerai sous silence mon ressenti face à l'actualité universitaire, une actualité dans laquelle j'ai parfois quelques difficultés à retrouver les principes qui nous avaient conduits, Jean-Claude Fortier et moi-même, à mobiliser nos équipes pour la construction d'un projet commun à l'Université de Bourgogne (UB) et l'Université de Franche-Comté (UFC).

Je mesure toute l'attente exprimée vis-à-vis des acteurs de l'ESRI et ma présence au CESER m'a aidée à mieux la comprendre. Mais je reste désemparée face à des analyses parfois hâtives et ancrées sur des représentations déformées du paysage de l'ESRI, paysage certes d'une extrême complexité.

Toutes les difficultés ne se résument pas à une logique de clan et l'image donnée aujourd'hui est peu représentative de la coopération construite de longue date sur le terrain que ce soit au sein des équipes de recherche, ou des équipes pédagogiques, là où se joue la qualité de l'ESRI.

Ma modeste expérience et une certaine connaissance du tissu national acquise par le suivi de divers sites me font dire que la réalité du site Bourgogne-Franche-Comté n'est ni celle de Montpellier, ni celle de Strasbourg, ni celle de la Lorraine.

I- Des rappels

- Nous sommes tous convaincus que porter une ambition pour la **Bourgogne-Franche-Comté (BFC)**, c'est porter une ambition pour l'ESRI et vice versa. Le CESER s'est exprimé à diverses reprises et le fait encore aujourd'hui.

- Les indicateurs socioéconomiques, taux de qualification, taux de boursiers, donnent un relief particulier **au rôle social des universités, et l'actualité vient une fois encore rappeler l'exigence de respecter en BFC, proximité et large pluridisciplinarité.**

- **Seul un ESRI répondant à des standards internationaux** contribuera effectivement au développement de la région. Pour cela toute stratégie dans le domaine de l'ESRI, est nécessairement partie intégrante de la stratégie de l'Union Européenne et s'inscrit dans une dimension internationale comme cela a été réaffirmé lors de l'intervention récente des DRRT devant la commission Formation-Recherche.

- Depuis plusieurs années, le paysage de l'ESR connaît de profondes évolutions, toutes favorables à la relation qui lie les Établissements d'Enseignement Supérieur et de Recherche à leur environnement.

Au fil des années, le partenariat avec les collectivités locales s'est institutionnalisé sans pour autant s'apparenter à une territorialisation de l'ESRI, L'enjeu pour les collectivités n'est plus de s'investir pour attirer des formations sur leur territoire attendant en retour un effet dynamisant sur l'économie locale, la contribution des établissements va bien au-delà du simple impact économique de leur présence.

Le partenariat avec les acteurs socioéconomiques se construit autour des enjeux d'innovation et **je parle ici tout autant d'innovation sociale que d'innovation technologique.**

- Soyons lucides :

Les atouts de la BFC sont **réels, mais cependant modestes** pour exister dans le paysage de l'ESRI.

Je n'analyserai pas ici cette réalité mais je tiens à souligner qu'en aucun cas elle ne remet en question la qualité des équipes sur le terrain.

Aucun site seul ne saura répondre aux attentes :

- regarder à l'extérieur pour bien mesurer ce que signifie un ESRI performant, répondant à des standards européens,
- être convaincu de l'importance de maintenir une large pluridisciplinarité,

permet de vite comprendre qu'il est vital de fédérer ses forces, vital de s'inscrire dans un principe l'équilibre des territoires.

Poser la question de qui domine qui, c'est perdre toute ambition pour un ESRI performant dont la BFC a besoin pour se développer.

II- Trois constats

1- Travailler ensemble, fédérer et mutualiser, n'est plus un choix c'est une exigence, une responsabilité.

2- Le développement des territoires place les établissements d'ESRI au cœur d'un multipartenariat dont l'efficacité a pour corollaire une simplification de notre paysage, la multiplicité des interlocuteurs apparaît comme un frein à des rapprochements entre acteurs d'un territoire.

3- La carte des implantations ESRI en BFC est le reflet d'une dynamique multipolaire déjà bien ancrée. De plus, la coloration scientifique des grands pôles territoriaux est en faveur d'une complémentarité à valoriser. C'est un atout que fragiliserait tout fonctionnement trop centralisé.

Trois constats qui plaident pour la poursuite de la dynamique collective engagée par les établissements d'ESRI dynamique collective qui a conduit à la Comue Université Bourgogne-Franche-Comté (UBFC), structuration institutionnelle du site BFC qui dépasse le simple regroupement administratif et ne peut s'apparenter, en BFC, à la création d'un service commun.

La communauté universitaire a joué le jeu de la Comue UBFC, certes sans forcément en comprendre les enjeux, mais elle en mesure progressivement l'intérêt. Elle s'est engagée en mettant en commun des volets essentiels de ses missions, imposer un retour en arrière, serait lourd de conséquences et hypothéquerait gravement l'avenir de l'ESRI.

III- Isite

- Beaucoup de choses ont été dites, écrites sur l'Isite. Tout le monde s'accorde sur la nécessaire pérennisation de cette labellisation et sur l'urgence de tout mettre en œuvre pour que la feuille de route arrêtée par le Conseil d'administration de chacun des établissements membres soit respectée.

L'ancienne présidente que je suis, mesure tout le sens de certains engagements, tout particulièrement pour les deux universités UFC et UB.

Peut-être est-il utile de rappeler :

- que la BFC est la seule région dans laquelle une telle labellisation n'est pas centrée sur une seule ville,
- qu'elle est la reconnaissance d'une coopération multipolaire et de la complémentarité des performances des pôles de Belfort-Montbéliard, Besançon et Dijon,
- que la BFC est la seule région alliant un maillage territorial fort et une telle labellisation.

Sauver l'Isite : une urgence, une conviction que nous partageons tous, comme cela a été exprimé dans chacune des interventions faites cet après-midi.

- C'est répondre aux attentes nationales de corriger sans attendre les faiblesses identifiées dans le fonctionnement de la COMUE UBFC. Je ne m'exprimerai pas sur ce sujet, n'y voyez aucune gêne de ma part mais ce sujet ne me semble pas relever d'une plénière du CESER.

Comme cela a été rappelé par plusieurs intervenants, il revient au CA de la COMUE UBFC d'analyser les origines de ces faiblesses et tirer les enseignements de deux années de fonctionnement de ce nouveau type d'établissement et de prendre, après avis des instances consultatives, les décisions qui s'imposent.

- C'est dérouler la trajectoire décrite dans le projet Isite, trajectoire dont le jury international évaluera la réalisation. Très concrètement ce sont des marqueurs, des jalons et des engagements dont certains relèvent de décisions à prendre par les instances statutaires de la COMUE UBFC et par les instances statutaires des établissements membres. Les indicateurs ne sont pas limités aux résultats scientifiques ; Ils mesurent l'effet transformant du site induit par la labellisation Isite.

Pour reprendre une comparaison entendue sur un autre site, **je dirai que l'Isite n'est pas le moteur qui se détache de la carrosserie, même si certains en rêvent peut-être. Il est à concevoir comme un processus inclusif.**

Processus inclusif : entre différents cycles,

processus inclusif entre domaines scientifiques (comme cela vient d'être exprimé pour que la place des SHS soit précisée), entre différents territoires,

entre acteurs du développement de la région BFC.

*Il ne m'appartient pas de proposer le statut vers lequel doit évoluer la COMUE UBFC, **mais de ma place** je n'ai rien lu, ni entendu, me permettant de dire que le MESRI demande que soit décidée aujourd'hui, une profonde évolution du statut d'UBFC.*

Classiquement, les statuts viennent en appui d'un projet que, dans l'avis proposé ici, le CESER appelle de ses vœux.

- **Aujourd'hui**, chacun mesure ce qui se joue à travers le devenir de l'Isite,

- **Aujourd'hui**, chacun doit être conscient que l'avenir de l'ESRI en BFC dépend de la construction d'une UBFC forte, une UBFC organisée sur un modèle exprimé maintes fois, respectant les caractéristiques géographiques et socioéconomiques de l'ensemble de la BFC (cf. avis).

Cette construction doit rester conforme à la définition d'une université : accueillir l'étudiant dans un continuum allant du 1^{er} cycle au doctorat.

Les réussites à des appels à projets PIA autres que l'Isite vont dans ce sens :

- Labellisation d'un dispositif d'aide à la réussite en premier cycle, mise en place de masters, école universitaire de recherche, Doctorat.

Enfin, aujourd'hui des chantiers importants sont à conduire sans délais dont certains, **et là je n'engage que moi**, relèvent sans doute d'un portage UBFC :

- Université européenne.

- Évolution des Espé inscrite dans un projet de loi, dans un contexte de fusion académique.

- Structuration de filières dépassant la juxtaposition de compétences : structurer la filière H2 devient une urgence au risque de perdre la place à laquelle la BFC peut prétendre par la qualité de la recherche conduite sur différents sites.

En conclusion,

Les vœux exprimés dans la note soumise par la commission Formation-Recherche vont dans le sens des enjeux pour l'avenir de la BFC.

J'ai conscience de la longueur de mon intervention mais j'ai à cœur de renouveler un message déjà passé, une conviction qui doit guider toute décision.

Par son importance stratégique majeure – en lien étroit avec l'éducation, la recherche et l'innovation –, l'enseignement supérieur est l'un des leviers essentiels de la transformation de nos sociétés, permettant de susciter les mutations et d'accompagner les changements. Il s'agit donc d'un investissement prioritaire dont les effets à moyen et long terme doivent bénéficier en même temps à la société tout entière et à chaque citoyen, viser simultanément les aspects économiques, sociétaux, environnementaux et culturels, tout en préservant la capacité d'agir des générations futures.

DIJON > Enseignement supérieur

Brouillard persistant sur la COMUE

Alors que la démission collective de l'exécutif de la Communauté d'universités et d'établissements de Bourgogne-Franche-Comté doit survenir mercredi, le conseil économique et social a émis hier le « vœu »... que tout aille bien !

Sauf coup de théâtre, mercredi, lors du conseil d'administration de la communauté d'universités de Bourgogne-Franche-Comté (COMUE), son président, Nicolas Chaillet, et les sept membres de l'exécutif démissionneront. Conséquence d'une mésentente qui fracture le monde de l'enseignement supérieur régional, ce geste en forme « d'appel au secours » sera-t-il entendu et suivi d'effets ?

À Dijon, hier, le Conseil économique, social et environnemental, qui dispose de deux sièges au sein du conseil d'administration de la COMUE, a souhaité émettre un

« La COMUE doit prendre la mesure de l'ensemble de l'enseignement supérieur et pas d'une petite partie. »
Sophie Genelot Chercheur

« vœu » à ce sujet. Si le texte proposé par Françoise Frerebeau se voulait consensuel, le débat qui a suivi a illustré la complexité de l'enjeu. La querelle d'ego entre équipes de l'Université de Bourgogne (UB) et de l'Université de Franche-Comté (UFC), nul ne la nie. Pas plus que la rivalité Dijon-Besançon. Mais pour eux, le cœur du problème est ailleurs. Il s'agit « d'une défaillance de gouvernance » accentuée par la difficulté, pour certains, d'accepter la notion même de « fédéralisme » et le « principe de subsidiarité », a résumé Yann Rousset, représentant la CFDT.

« Accouchée dans la douleur »

Avec ferveur, Françoise Bévalot, qui siège à la COMUE et présida naguère l'UFC, a rappelé l'urgence de trouver une sortie de crise. Le risque, tandis qu'un administrateur provisoire va être nommé par le ministère pour une durée inconnue et avec une lettre de mission au contenu encore ignoré, c'est de perdre le bénéfice du projet d'excellence I-Site qui doit être soumis en mars 2019 à l'évaluation d'un jury international exigeant. « Nous sommes la seule région où la labellisation n'est pas centrée sur une seule ville mais est multipolaire », a-t-elle insisté. Il faut donc que cette diversité géographique soit valorisée et respectée. La



À chacun d'avoir le « sens des responsabilités », selon Françoise Bévalot qui siège à la COMUE et a présidé l'université comtoise. Archives ER/Ludovic LAUDE

démission du conseil d'administration de la COMUE ne doit pas empêcher cette structure — « accouchée dans la douleur », a rappelé le président du CESER, Dominique Roy —, de continuer à travailler.

À chacun d'avoir le « sens des responsabilités », a conclu Françoise Bévalot. « Le problème, c'est que pour une grande partie de la communauté universitaire, cette COMUE ne représente rien parce qu'elle n'en concerne qu'une petite

partie », a répliqué Sophie Genelot, enseignante-chercheuse à l'UB.

Sans minimiser l'importance du « rayonnement » intellectuel international de la Bourgogne-Franche-Comté, nombre d'universitaires voient la COMUE comme un cénacle certes élitiste, avec ses écoles doctorales et ses projets, mais sans grands rapports avec leurs propres missions quotidiennes. Là comme ailleurs, il va falloir « réconcilier ».

Jean-Pierre TENOUX

POLITIQUE ■ Le projet de budget du conseil régional examiné par le Ceser

Faut-il s'endetter jusqu'en 2060 ?

C'est l'un des points qui chatouille le Conseil économique, social et environnemental régional (le Ceser Bourgogne Franche-Comté).

Pour financer le renouvellement de son matériel ferroviaire, la Région envisage un recours à des emprunts de très longue durée (40 ans). « Le Ceser est particulièrement défavorable [...] à ce type d'emprunt », indique-t-il dans son avis : d'une part parce que cela obérerait les capacités d'action de la collectivité sur le très long terme (dans un domaine, qui plus est, où les besoins en mobilité sont difficiles à anticiper) ; d'autre part parce que les conditions financières de ce type d'emprunt sont généralement défavorables.

Pour le reste, le Ceser – réuni en session plénière lundi – n'émet que très peu de critiques sur le projet de budget que le conseil régional votera ce vendredi. Les dépenses d'investissement augmenteront très fortement, passant de 406,1 millions d'euros en 2018 à 490,8 millions d'euros en



BESOINS. La Région doit renouveler le matériel ferroviaire. ARCHIVE JÉRÉMIE FULLERINGER

2019. Le Ceser s'en félicite – lui qui avait engagé la Région « à davantage investir pour développer l'activité économique ».

Engager un audit externe

Les dépenses de fonctionnement, elles, augmenteront de 0,7 % – soit bien moins que le seuil de 1,2 % fixé par l'État dans

le cadre du contrat financier.

Malgré cela, parce que la Région indique vouloir maîtriser ses dépenses de fonctionnement, le Ceser propose que la collectivité engage un audit externe. Son objectif : « Identifier des marges de manœuvres et des gisements éventuels d'économies. » ■

Alexandra Caccivio

LE CESER

Le conseil économique, social et environnemental est une assemblée chargée d'éclairer le conseil régional sur ses actions politiques en cours et à venir. Ses avis sont consultatifs. Il est constitué de 110 membres issus de la vie sociale, économique et environnementale régionale.

L'AVIS DU CESER

La Région doit-elle s'endetter jusqu'en 2060 ?

Ce point chatouille le Conseil économique, social et environnemental de Bourgogne Franche-Comté. Pour financer le renouvellement de son matériel ferroviaire, la Région envisage de recourir à des emprunts de très longue durée, à savoir quarante ans.

« Le Ceser est particulièrement défavorable [...] à ce type d'emprunt », indique-t-il dans un avis rendu en début de semaine, avant que ne débute la session du Conseil régional (voir en page 6). D'une part parce que cela obérait les capacités d'action de la collectivité sur le très long terme, dans un domaine, qui plus est, où les besoins en mobilité sont difficiles à anticiper. D'autre part parce que les conditions financières de ce type d'emprunt sont généralement défavorables.

Pour le reste, le Ceser, réuni en session plénière lundi, n'a émis que très peu de critiques sur le projet de budget que le Conseil régional doit voter aujourd'hui. Les dépenses d'investissement augmen-

teront très fortement, passant de 406,1 millions d'euros en 2018 à 490,8 millions d'euros en 2019. Le Ceser s'en félicite, lui qui avait engagé la région « à davantage investir pour développer l'activité économique ».

Un audit pour trouver des « gisements éventuels d'économies »

Les dépenses de fonctionnement, elles, augmenteront de 0,7 %, soit bien moins que le seuil de 1,2 % fixé par l'État dans le cadre du contrat financier. Malgré cela, parce que la région indique vouloir maîtriser ses dépenses de fonctionnement, le Ceser propose que la collectivité engage un audit externe. Son objectif : « Identifier des marges de manœuvres et des gisements éventuels d'économies ». ■

Alexandra Caccivio



Conseil économique, social et environnemental

Site de Besançon

4 square Castan | CS51857 | 25031 Besançon cedex
Tél. 03 81 61 62 90 | Fax 03 81 82 83 03

Site de Dijon

17 boulevard de la Trémouille | CS23502 | 21035 Dijon cedex
Tél. 03 80 44 34 32 | Fax 03 80 44 33 09



www.ceser.bourgognefranche-comte.fr